



2 €

Juillet/Août [n°11]

Netscape épinglé pour avoir espionné ses utilisateurs

Une fois n'est pas coutume, voilà une effraction au respect de la vie privée sur Internet qui ne concerne pas Microsoft, mais son concurrent AOL. Plus précisément, la filiale Netscape du groupe s'est vue condamnée à 100 000 dollars (environ 84 000 euros) d'amende pour régler un litige concernant la fonction SmartDownload de son navigateur éponyme. Celle-ci permettait de conserver et transmettre, en effet, des informations sur les fichiers téléchargés par l'internaute.

>Suite page 4





Infidélités : un site web vous couvre !

Décidément, ce mois-ci, les Chiliens font fort (voir notre actualité "Chili conne-carne"). Une startup chilienne arrive sur le marché avec un concept foudroyant : l'aide aux maris infidèles et aux copains cocufieurs. [todoespai.cl] se propose en effet de fournir un alibi crédible aux hommes qui auraient besoin de rentrer un peu plus tard au bureau, histoire de finir d'emballer leur secrétaire.

>Suite page 22

La maladie des dobeleyous

M. Pigeon (que nous appellerons ainsi afin de ne pas donner au lecteur le sentiment que notre Monsieur a été pris pour un gogo) est abonné à Wanadoo pour accéder à Internet. Le 15 juin dernier, il rencontre un curieux dysfonctionnement avec son modem "Wifi" (technologie sans-fil) tout neuf. Déconnecté aux alentours de midi, il ne parvient pas à rétablir sa connexion. Travaillant chez lui, Internet lui est donc particulièrement vital... M. Pigeon appelle le service technique Wanadoo dans le but de réparer son installation.

>Suite page 11

Karen, agent du FBI, 14 ans

Ah ça, pour déchiffrer les messages cryptés que s'envoient tous les terroristes de la planète, le FBI sait y faire. Pour feindre d'être un super-pirate afin de faire tomber toute une filière de contrefacteurs, le FBI sait y faire. Mais dès qu'il s'agit d'attraper des pédophiles sur Internet, les hommes du Bureau ont beaucoup plus de mal !

>Suite page 8

ISSN en cours - Bel : 2,40 € - CH : 3,50 FS - Can : 3,50 $Can - Lux : 2,40 € - Dom : 2,40 € - Bimestriel
Printed in France / Imprimé en France

Image PostScript
(EPS MIC)

BRÈVES

▶ Libertinage à la mairie de Toulouse

Scoop : "les photos secrètes des partouzes des notables toulousains" étaient exposées dans la rubrique "Libertinage à Toulouse" du site officiel [www.mairie-de-toulouse.com]. Bizarre, vous avez dit bizarre ? Certes. L'astuce, c'est que le véritable site officiel de la ville rose se trouve en fait à l'adresse [www.mairietoulouse.fr], et que celui mentionné ci-dessus n'était qu'une simple contrefaçon. A l'exception évidente de la rubrique en question, il était exactement identique à la mouture officielle, mais finissait en outre par renvoyer sur un site pornographique payant.

Treize ans de prison pour une traduction

Les autorités vietnamiennes ne plaisantent pas avec Internet. Dans ce pays - qui figure en triste place dans le rapport de Reporter Sans Frontières à propos des libertés individuelles et d'Internet - un cyber-dissident vient d'écoper de 13 ans de prison pour "espionnage". Au terme d'un semblant de procès transformé en simple formalité administrative, Pham Hong Son s'est vu reprocher la traduction d'un texte nommé "Qu'est-ce que la démocratie ?" trouvé sur le site Internet du département d'Etat américain.

Ce médecin et père de famille de 34 ans est, par ailleurs, accusé de contacts avec "des forces réactionnaires de l'extérieur"...

Il rejoindra donc les sept journalistes séjournant dans les geôles nationales pour des raisons similaires.

> Il a traduit le texte “Qu’est-ce que la démocratie”

A l'issue de ses treize années de prison, il sera encore soumis à trois ans de résidence surveillée. Un concert de protestations s'est élevé des quatre coins du monde, de la part - entre autres - de Reporter Sans Frontières, Amnesty International, ainsi que de divers diplomates étrangers, auxquels l'accès à l'audience avait été refusé.

Le piratage, acte patriote ?

John William Racine, un américain de 24 ans, crée des sites Web. Du moins, lorsqu'il ne lui passe pas des envies un peu stupides par la tête. Comme celle, alors que la guerre en Irak battait son plein, de pirater le site de la chaîne de télévision qatarie Al-Jazira en détournant ses visiteurs. Lorsqu'ils tentaient de se connecter, ceux-ci tombaient alors sur une page présentant un drapeau américain et le texte "Que la liberté prévale".

Charmante et de bon goût, cette plaisanterie réalisée "par souci patriotique" (sic !) lui vaudra vraisemblablement une mise à l'épreuve de trois ans et mille heures de service public. Le jugement sera rendu le 20 octobre.

Pirate à Hanovre

Plus de 16 000 DVD pirates. Tel est le butin d'une saisie policière opérée à Hanovre (Allemagne), au domicile d'un homme de 47 ans originaire de Singapour. Pour caricaturer, on pourrait dire que le jour, il s'agissait d'un aimable commerçant à la tête d'une boutique de location de DVD et que la nuit, il se transformait en pirate alimentant plusieurs marchés noirs européens.

La police a ainsi retrouvé, parmi les milliers de DVD en sa possession, des exemplaires des films Matrix Reloaded ou X-Men 2, encore à l'affiche en salles. Selon la police de Hanovre, ce coup de filet représente la plus grosse opération jamais effectuée en Allemagne.

Argh, Mmmpf, Yoof
[members.shaw.ca/tom.t/unh/index.html]





Pour les fans de BD qui louent la créativité des dessinateurs, surtout dans les comics américains, en matière d'onomatopées.
Apprenez à différencier le "Ukh" (coup de pied aux fesses) du "Urk" (cri de douleur, blessé par un rayon laser).

180 pirates italiens inculpés

Epaulée par le BSA (Business Software Alliance), la police financière italienne a démantelé un important réseau de piratage de logiciels, de CD et de DVD. Présenté comme l'un des plus gros réseaux de contrefaçon européens, il était composé d'au moins 181 personnes inculpées aujourd'hui, tandis que plus de 10 000 autres font l'objet d'une enquête. Ses recettes ont été estimées à environ 100 millions d'euros par an, tandis que la valeur catalogue de l'ensemble des logiciels saisis atteindrait les 118 millions d'euros selon le BSA. Les contrevenants encourent, selon la loi italienne sur les droits d'auteur, jusqu'à trois ans de prison et 15 000 euros d'amende. Pour réussir cet impressionnant coup de filet, la police a dû mener une enquête digne des meilleurs romans d'espionnage, à grands renforts de perquisitions, d'enquêtes sur les relevés des fournisseurs d'accès Internet, de mise sur écoute (pas moins de 28 boîtes aux lettres et deux sites web ont fait l'objet d'une surveillance rapprochée) et de déchiffrage de messages cryptés.

> la valeur catalogue de l’ensemble des logiciels saisis est de 118 millions d’euros

La copie privée remise en question

Actuellement en cours de réflexion dans la plupart des pays membres, la directive européenne European Union Copyright Directive (EUCD) semble remettre en question le droit à la copie privée.
Les plus avancés en la matière sont nos voisins d'outre-Rhin, chez qui un projet de réforme est déjà en cours d'examen par le Parlement. Avec un paradoxe étonnant : sans renier le droit à la copie privée - du moins en apparence - ce texte condamne pourtant par ailleurs toute action visant à contourner un dispositif technique de protection...
Ce qui revient, dans la pratique et de manière réaliste, à enterrer purement et simplement le droit de sauvegarde du consommateur. Puisque seules les copies d'œuvres non protégées seraient désormais légales, on imagine mal pour quelle raison les ayants droits continueraient à commercialiser des produits dépourvus de protection... Mais les répercussions de ce texte sont encore plus vastes : la loi sur la copie privée, en effet, sert de justificatif légal à l'existence d'une foule de logiciels permettant de contourner les protections actuellement en oeuvre.
Qu'il s'agisse des outils de copie de CD ou de DVD, tous pourraient dès lors faire l'objet de poursuites judiciaires si de telles dispositions venaient à se généraliser...
Nous n'en sommes pas encore là, mais la situation pourrait évoluer assez rapidement. En attendant, dans l'Hexagone, la polémique bat son plein depuis que l'UFC-Que Choisir a déposé une plainte contre les majors de l'industrie du disque au sujet des protections équipant certains CD récents. Protections qui, outre une relative inutilité, rendent incompatibles les galettes avec certains lecteurs de CD, dont des lecteurs pour automobiles...

Avions virtuels

"Il faut plus qu'un site Internet pour établir une compagnie aérienne", affirme le plus sérieusement du monde Mark Recktenwald, directeur du Bureau de Défense des Consommateurs à Hawaï. En créant le site Internet de la compagnie aérienne fictive Mainline Airways, Luke Thompson, un étudiant américain de 18 ans, ne pensait certainement pas révéler une telle vocation comique. En revanche, il pensait probablement - et à raison - pouvoir se remplir les poches à peu de frais. En proposant des tarifs défiants toute concurrence sur les vols à destination de Hawaï, sa compagnie virtuelle a enregistré plusieurs centaines de réservations de la part d'autant de pigeons attirés sur son site. Réalisé avec un professionnalisme exemplaire, ce dernier proposait des horaires, une explication des conditions d'annulation, des extraits de musique hawaïenne et même une description détaillée de la flotte de la pseudo-compagnie... Suffisamment crédible pour tromper le chaland qui, ravi de se payer un billet Los Angeles/Honolulu pour 89 dollars, est joyeusement tombé dans le panneau. Une belle escroquerie, en somme, même si l'issue de l'affaire ne laissait finalement peu de place au doute, le coupable ne s'étant pas entouré de précautions particulières pour garantir son anonymat... Bref, laissons Tom Reilly, Ministre de la Justice de l'Etat du Massachusetts en charge de l'affaire, conclure : "Le site Internet avait l'air sérieux, mais il vendait des billets d'avion sur une compagnie sans avion, sans comptoirs de vente et sans équipage". Ca oui, c'est ennuyeux, hein.

Chantage sur Internet

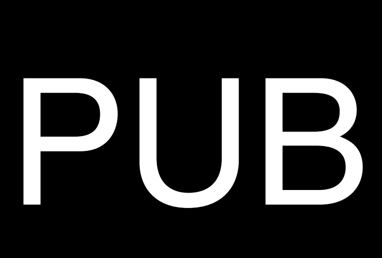
Le plus jeune, et cerveau de la bande, n'a que 21 ans. Ses deux compères moins de 25. A eux trois, ces pirates roumains ont tenté d'extorquer entre 50 000 et 70 000 dollars à des entreprises américaines. Après avoir dérobé les données confidentielles de ces dernières, ils comptaient monnayer leur non-divulgation de la sorte. Les maîtres chanteurs, visiblement trop jeunes pour bénéficier de l'expérience nécessaire au succès de leur opération, ont rapidement été interpellés à leur domicile par la police roumaine. Ils risquent entre un et douze ans de prison chacun. Il faut dire que négocier une partie de la rançon en tickets restaurants ne fait pas très sérieux...







Pendant que les automobilistes français râlent contre le durcissement des peines, les Anglais se rebellent. Une bande de doux dingues du Staffordshire expriment leur mécontentement en s'attaquant à des "gatsos", les radars automatiques placés le long des routes à fort trafic. Les pauvres appareils sont renversés, retournés, brûlés, démantibulés.
En France, au moins il y a un gendarme derrière chaque radar (avec les lunettes de Franck Poncherello).



BRÈVES

▶ Tes aïeux, tu respecteras...

Nous connaissions déjà ces histoires d'enfants qui attaquent en justice leurs parents afin d'obtenir de l'argent. Un pirate américain vient de mettre la barre encore plus haut en lançant une nouvelle méthode d'enrichissement, complètement illégale. Le jeune adolescent de 14 ans a piraté le système informatique de ses parents et introduit un "mouchard" dans le but d'intercepter les caractères frappés au clavier par les membres de sa famille. Ainsi armé des mots de passe et autres login privés, le petit hacker aurait tenté de subtiliser près de 10 000 euros à ses parents. Heureusement, le banquier vigilant a alerté le père de famille.

Netscape épinglé pour avoir espionné ses utilisateurs

>suite de la page une

Pour sa défense, Netscape assure que cette fonction a été supprimée depuis l'automne 2000, soit peu de temps après le début de la procédure judiciaire et qu'elle n'a pas porté directement préjudice aux utilisateurs. Les mauvaises langues diront que, de toutes manières, considérant le peu de fidèles à Netscape depuis l'an 2000, cette fonction n'aurait pas de toutes manières porté préjudice à grand monde...

La fonction a été supprimée en octobre 2000

Le top du piratage

n 2001, en moyenne 40 % des logiciels professionnels et bureautiques étaient des copies illégales, selon une étude américaine. Grand premier du classement, le Vietnam avec 94 % de produits pirates. Il est suivi de très près par la Chine qui impressionne avec ses 92 %.
L'Indonésie est sur la troisième marche du podium avec un très gros 88 %. Il est vrai qu'en Asie, les ventes d'ordinateurs ont explosé, tandis que les ventes de logiciels n'ont pas évolué...
Les mauvaises langues n'ont qu'à bien se tenir, puisque l'Europe est en dessous de la moyenne, mais culmine tout de même à 37 %. Enfin, le taux de copie le plus bas est détenu par la Finlande avec 27 %...
(En revanche, en braconnage à l'ours de Carélie, ils sont les premiers).

Troisième conférence annuelle de la "lettre 419"

"Mon nom est Mr. Laurent Mpeti Kabila, fils d'Alfred Mpeti Kabila, leader indépendantiste du Front National pour la Révolution en Sierra Leone. Votre nom m'a été recommandé pour m'aider à sortir de notre pays plus de 23 millions de dollars, amassés par mon père durant..."

Qu'il s'agisse d'un fils de révolutionnaire, d'une femme de président déchu ou de l'homme de main d'un homme d'affaires en fuite, le modus operandi de l'arnaque à la "lettre 419" ne change pas : au final, elle n'a qu'un but, vous faire envoyer une somme d'argent dans un pays d'Afrique, au motif que cette somme servira à débloquer un montant encore plus important. Bien entendu, les gogos qui s'y aventurent perdent définitivement trace de leurs débiteurs.
Les internautes reçoivent des dizaines de lettres de ce type par an, et nous invitons tous nos lecteurs à ne jamais y répondre... Le sujet n'a pas empêché quelques webmasters plein d'humour de créer un faux site pour la "Troisième conférence annuelle de la lettre 419". Censée réunir tous les arnaqueurs du continent africain friands de cette méthode, la conférence se compose d'un programme hilarant. Ne manquez pas le débat entre Lady Mariam Abacha et Mister Godwin Oyathelem sur "l'efficacité des phrases en capitales". Vous pourrez également écouter l'intervention de Mallam Mahmud Abacah dont la problématique est "10 millions d'e-mails par jour, est-ce trop ?".
Ne ratez pas ensuite le débat sur "Solliciter de l'aide par SMS peut-il fonctionner ?".
Enfin, les amoureux de la langue apprécieront la table ronde sur "Syntaxe et grammaire : quel taux d'erreur est nécessaire pour plus de crédibilité "... Plus d'informations sur cette conférence à l'adresse suivante : [j-walk.com/blog/docs/conference.htm].

10 millions d'emails par jour, est-ce trop ?

Le repassage, un sport dangereux [www.extremeironing.com]



Le repassage, un sport dangereux
Pour les Nicolas Hulot de la planche à repasser, pour les Rémy Julienne de la pattemouille, pour les Philippe de Dieuleveult du col de chemise, voici un site consacré à un nouveau sport tendance, l'"Xtreme ironing". Armé de votre planche et de votre fer à repasser, vous pouvez vous déchaîner en haut des montagnes, à 200 mètres de profondeur dans l'océan ou encore en chute libre. La ménagère de plus de 50 ans est une championne olympique en puissance !



Le commerce électronique à l'aube de jours nouveaux

Conjoncture terne pour les entreprises cherchant à commercer sur la toile, ne pouvant que constater le peu de confiance qu'ont les clients potentiels dans les solutions de paiements en ligne. Désignés coupables : les pirates et escrocs. Mais il n'est point de pire fléau que celui que l'on ne sait voir, et ces individus agissent malheureusement dans des circonstances telles que seules des solutions de sécurité prises en aval peuvent préparer le terrain à un commerce électronique de confiance.
D'après le Groupement des Cartes Bancaires (GIE CB), pour l'année 2002, seulement 0,02 % des transactions globales seraient de nature illicite.
En parallèle à cela, Global Internet Solution, une société détentrice d'une solution de paiement numérique sécurisé, publie un rapport pilonnant les chiffres officiels. Leur enquête d'initiative privée s'appuie sur les résultats récoltés auprès d'une centaine de foyers commerciaux par SSL Epay Security, leur solution de sécurité (un référentiel qui leur est donc propre). D'après leur analyse, 13,52 % des transactions effectuées en ligne en 2002 sont illégales, ramenant ainsi la part des transactions frauduleuses, sur la globalité des transactions par carte (265,9 milliards d'euros), à 0,5 % ! Coup de pub ou noire réalité ? Les auteurs de ce rapport ne se sont en tout cas pas abstenus de vanter les mérites de leur produit...
Malgré tout, si l'on parvient plus facilement à dénombrer le nombre de fraudes que le nombre de fraudeurs, c'est bien parce que les escrocs ne se font quasiment jamais attraper : transactions depuis des pays étrangers, escroqueries organisées et difficilement démontables sont monnaie courante.
Certains analystes dénoncent même des fraudes structurées, mûries, pouvant être d'origine mafieuse.
L'une des premières sources de fraude reste le piratage. Un pirate ayant accès à un serveur hébergeant des coordonnées bancaires peut récupérer en une fois des centaines de numéros de cartes.
Ce sur quoi s'entassent les fausses offres commerciales, les transactions effectuées "en double" ou la récupération directe de données sur les machines des particuliers... Des méthodes originales montrent toutefois qu'une nouvelle tendance se démocratise : elle vise à ne plus aller chercher l'information là où elle est en définitive stockée, mais à l'obtenir avec la participation directe des victimes.
Des "pirates" australiens ont ainsi envoyé de faux e-mails aux clients de plusieurs banques australiennes, leur demandant de réactualiser leurs informations client. Au courrier était jointe une adresse vers un site ressemblant à celui des banques impliquées, mais contenant un formulaire trafiqué permettant de subtiliser les entrées...
Heureusement, plusieurs palliatifs à ces différents problèmes sont déjà en application et de futures innovations devraient renforcer l'édifice en construction. Par exemple, la e-Carte Bleue est un service offert dans la plupart des banques françaises. C'est une carte bleue virtuelle exclusivement dédiée à la consommation numérique.
Un logiciel côté client génère un numéro de carte temporaire à 16 chiffres et, une fois la transaction effectuée, le numéro devient inutilisable. Ainsi les pirates potentiels n'accèdent plus qu'à des numéros périmés. Radical !
Une autre solution permet de contrôler l'identité de l'utilisateur qui effectue le paiement comme étant le propriétaire de la carte, empêchant notamment les consommateurs de mauvaise foi de porter objection au virement.
Il suffit que le client installe chez lui un périphérique PC (tel Cyber-Comm, qui n'est aujourd'hui plus opérationnel) permettant d'utiliser une carte de crédit "comme chez le commerçant". Le GIE CB explique qu'à l'avenir ce type de produit pourrait se voir directement implanté dans les périphériques courants, comme le clavier.
Voilà une solution compatible avec les futures architectures sécurisées sous TCG (anciennement TCPA), qui présentent elles aussi des solutions de sécurité, en permettant de verrouiller les données sensibles par un cryptage sécurisé.
Toutes ces issues ont leur portée d'efficacité et ne sont pas incompatibles entre elles.
Dans les années à venir les entreprises retrouveront un ciel plus clément à la hausse de la demande.
Dans l'ordre des choses Internet deviendra une poubelle commerciale géante, et grâce à notre participation économique, les choses ne feront qu'empirer. Soyons optimistes !





C'est l'été, les moustiques attaquent.
Faites-vous la main avec ce jeu génocidaire.
Attention, dans l'adresse, il y a bien 15 "z".

BRÈVES

▶ Désolé, il faut en acheter deux

Le service client de VUP/Sierra ne manque pas d'air ! Il y a quelques mois, un gentil lecteur achète le jeu «Half Life Generation». Ce jeu est livré avec une «clé», normalement unique, qui est demandée lorsque l'utilisateur souhaite rejoindre un serveur afin de jouer en réseau. Or notre lecteur belge se fait systématiquement refouler de son serveur au motif que sa clé est déjà utilisée par un autre joueur. L'explication est, hélas, simple : il circule sur le net des «clés pirates», souvent générées aléatoirement, qui correspondent aux clés «officielles» achetées le plus honnêtement du monde. Notre lecteur s'en plaint donc auprès du support technique de VUP, espérant (de manière tout à fait légitime) que ce dernier lui fournira une nouvelle clé. Voici une copie de la réponse faite à notre lecteur : «Bonjour, merci de votre message. Cela voudrait dire que votre clé a été piratée. Vous devez malheureusement vous procurer un autre jeu. Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures». Au lieu de discutailler sur les indemnités de J2M, Monsieur Fourtou ferait bien de jeter un œil à la politique commerciale de sa filiale jeux vidéo.

BRÈVES

▶ Dieu contre les hackers

L'archevêque Claudio Celli est serein. Et pour cause. En sa qualité de secrétaire de l'Administration du Patrimoine du Saint-Siège, il gère notamment le site du Vatican et son extension ".va". Il a recensé plus de trente tentatives de piratage par jour tandis que les boîtes e-mails recevaient plus de 10 000 messages vérolés par mois. Toutes vouées à l'échec. Il a ajouté que les vilains petits canards cybernétiques qui essayent de violer l'édifice virtuel du Vatican provenaient massivement de l'Oncle Sam. L'empire du mal n'est pas forcément là où l'on croit... Tiens, tant qu'on y est, petite question : quel nom de domaine vaut beaucoup plus que le célébrissime "sex.com" ? Celui qu'on ne verra probablement jamais : "sex.va".

Quatre ans de prison

Oleg Zezev avait une vie ordinaire à Amalty, ex-capitale du Kazakhstan.
A 29 ans, sa vie vient de basculer. Il est condamné à 51 mois de prison pour piratage informatique. Il a voulu braver le magnat de la presse, Michael Bloomberg, mais il n'a pas fait le poids. Tout commence au printemps 1999, quand la société Bloomberg, spécialiste en informations financières, fournissait des bases de données à la Kazkommerts Securities, où travaillait Oleg Zezev. Rapidement, Bloomberg cessa sa prestation car l'entreprise kazakh n'honorait pas ses factures. Flairant une combine potentielle, Zezev modifia le logiciel d'accès au serveur Bloomberg pour neutraliser le système de protection. Il pouvait dès lors accéder aux informations des clients de Bloomberg ou même des employés. Il ne s'en est pas privé. En mars 2000, il s'est introduit à onze reprises sur le serveur pour copier des e-mails, des informations réservées aux employés ainsi que le numéro de carte bancaire du richissime Michael Bloomberg. Une fois ses petites recherches effectuées, Zezev envoya un e-mail au magnat américain lui signifiant qu'il avait "tout pouvoir [afin de] se connecter sous le nom de n'importe quel utilisateur Bloomberg, dont les super utilisateurs". Afin que ses menaces soient prises au sérieux, le message était accompagné de captures d'écran. Le courrier se terminait ainsi : "votre sécurité et votre réputation sont dans vos mains". Michael Bloomberg a aussitôt contacté le FBI.

Une rançon de 200 000 dollars

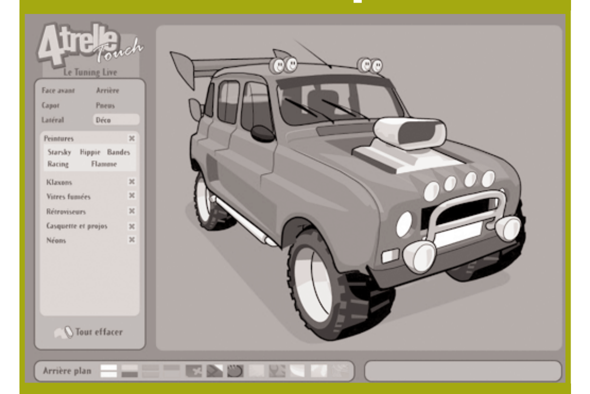
Le 17 avril 2000, Michael Bloomberg reçut un e-mail de Zezev, qui le menaçait d'interdire l'accès aux clients de Bloomberg s'il ne recevait pas 200 000 dollars. Le grand patron américain proposa une rencontre à Londres pour vérifier la véracité des menaces. Pendant ce temps, les experts de la sécurité informatique étaient parvenus à découvrir par quel procédé le réseau avait pu être piraté. Ils colmatèrent alors la faille, la rendant inutile au kazakh. Naïfs, Oleg Zezev et Igor Yarima (un associé) se rendirent dans la capitale britannique, pensant que le voyage serait une simple formalité. A tort. Le prétendu garde du corps de Michael Bloomberg était un agent britannique et une caméra cachée enregistrait le petit manège. Ils furent arrêtés. Oleg Zevev vient d'écoper de 51 mois de prison pour extorsion, chantage et intrusion informatique. C'est l'une des plus longues peines prononcées à l'encontre d'un pirate informatique. Il faut dire... s'attaquer au dirigeant d'un des plus grands médias au monde... Pourquoi pas au maire de New York tant qu'ils y sont !

Insultes autour du monde [www.cusswords.com]



Saviez-vous qu'en pachtoun (langue pratiquée en Afghanistan), "sta nia oghaima" est l'équivalent de notre "nique ta mère" ? Ou encore que "liu mang" est le terme consacré en mandarin pour vous traiter de "bâtard". Ce site référence un nombre hallucinant d'insultes dans des langues toutes plus exotiques les unes que les autres. A consulter avant de partir en voyage.

Tuning de 4L [www.loginsoftware.com/delirium/4ltouch/home.html]



Ah vous pensez que la 4L est la voiture la plus ringarde que la France ait pu concevoir (après la 206) ? Détrompez-vous, une fois customisée, elle peut rivaliser avec un 4x4 Mercedes. Rendez-vous sur ce formidable site en Flash pour "tuner" une 4L en live !

Blizzard détruit plus de 112 000 comptes Diablo II

Blizzard a indiqué avoir effacé près de 112 000 comptes de joueurs à Diablo II sur le site de jeu en réseau [Battle.net]. Dans sa ligne de mire : les pirates, tricheurs et "cheaters" : "De nombreux comptes ont été effacés pour avoir utilisé des hacks ou des cheats pour jouer à Diablo II. Dans le cadre de notre politique agressive de lutte contre les cheaters, nous avons clos plus de 112 000 comptes de manière permanente et nous avons référencé les CD keys utilisés par ces comptes." Et Blizzard de préciser que les personnes qui voudraient persister dans la triche pourraient très bien voir leur CD key définitivement banni... Mais, au sein des joueurs, la polémique fait rage : Blizzard peut-il vraiment empêcher à ses clients (ayant dûment acheté le jeu) de pouvoir y jouer ?

L'Australie se dote d'une force anti-pirates

Le AHTCC (Australian High Tech Crime Center) a été officiellement constituée début juillet 2003 pour lutter contre toute forme de criminalité impliquant l'utilisation des hautes technologies. Une douzaine de personnes vont donc partir à la poursuite des pirates du pays, pour lesquels les attaques des serveurs de l'état constituent un sport national : "43 % des réseaux exploités par le gouvernement ont été victimes d'au moins une attaque informatique l'année dernière" a indiqué le Ministre de la Justice.

La fin du spam ?

Le spam, qui qualifie les emails publicitaires non sollicités, pourrait très bien disparaître. On n'attendait que ça, à vrai dire, vu le nombre de messages qui pourrissent les boites aux lettres. Mais vous risquez d'être déçu : c'est le mot "spam" qui risque de disparaître, pas la pratique. "Spam" est en effet une marque déposée par Hormel Foods, une entreprise du Minnesota. Contraction de "SPiced hAM" (jambon épicé), il s'agit d'une marque de jambon en boite existant depuis plus de 70 ans aux Etats-Unis. Si les emails publicitaires ont hérité de ce sobriquet, c'est probablement dû à un sketch des Monty Python mettant en scène, dans une taverne, une horde de vikings affamés hurlant "spam spam spam" au point de couvrir les discussions de tous les autres convives. Si, au début, Hormel s'est amusé de l'utilisation de son nom, il a vite déchanté. Outre l'image fort négative que le terme véhicule, il est en passe de devenir un nom commun, ce qui, commercialement, peut signer l'arrêt de l'existence d'une marque. Caddie, Fermeture éclair, Frigidaire, Pédalo... sont autant d'exemples de marques peu à peu tombées dans le vocabulaire commun, au grand désespoir de leurs propriétairse qui ne peuvent plus se différencier. C'est donc pour préserver sa marque que Hormel vient de traîner devant la justice l'éditeur du logiciel "spam arrest". Mais, pour une fois, la France peut s'enorgueillir d'avoir une longueur d'avance sur les anglo-saxons : au moins, son "pourriel" n'est pas une marque déposée.

Conversations chaudes et piratage

Depuis quelques mois, les habitants de Nikuljane en Macédoine, découvraient des notes de téléphone faramineuses. Et pour cause, il semblait que tous se soient mis en même temps à appeler des numéros de téléphone surtaxés hébergeant discussions chaudes et autres conversations lascives. C'est un villageois qui a finalement découvert le pot aux roses en surprenant, en pleine nuit, un jeune du village, âgé de 16 ans, en train de bricoler les fils du central téléphonique afin de satisfaire se dose quotidienne de dialogues lubriques. Mais pour les villageois, l'affaire a beau être résolue, une question se pose : qui va payer pour les sommes astronomiques dépensées en prostituées virtuelles ?



BRÈVES

▶ Quatre écoliers tchèques au piquet

La folie Harry Potter s'est emparée du monde entier. De Londres à Ouagadougou, les jeunes fans du petit sorcier sont nombreux. Et beaucoup d'entre eux s'offusquent de voir que le dernier volet de la saga, sorti en langue anglaise en juin 2003, ne leur parviendra en version traduite dans leur langue natale que vers la fin de l'année (c'est le cas de la France) ou même vers le début de l'année 2004. C'est pour cette raison que quatre écoliers tchèques ont, en toute illégalité, décidé de traduire Harry Potter Et L'Ordre Du Phœnix afin de le mettre en libre téléchargement sur leur site Web. Agés de 14 ans, les jeunes apprentis linguistes encourent de lourdes peines pour contrefaçon du livre en tchèque.

Monstrueux Donjon ! [enfinlibre.free.fr/donjon]



Voilà un site pour les fans de la série Donjon, bricolée, entre autres, par Joann Sfar et Lewis Trondheim.
Tout internaute peut créer, en quelques clics de souris, une BD avec les personnages du Donjon.
C'est formidablement simple.
Les meilleures pages, sélectionnées par Joann Sfar et Lewis Trondheim, peuvent être feuilletées. Un régal.

La course à l'os [www.family.ca/funstuff/games/flash/skeletonPark/skeletonPark.html]



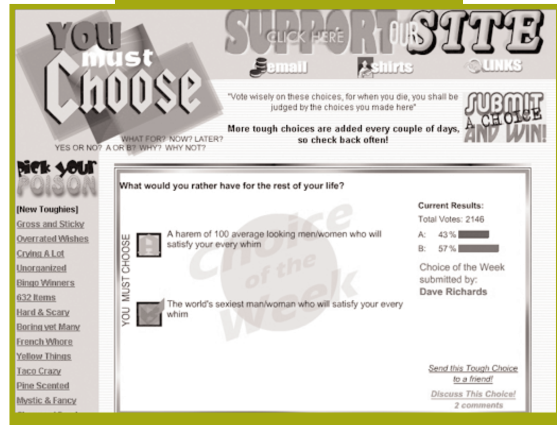
Les petits jeux Flash pullulent sur le Web. Ce mois-ci nous vous proposons Skeleton Park, un jeu tout simple et rapidement téléchargeable qui met en scène un zombie à la recherche de ses os disséminés dans un parc où gambadent des dogues. Il faut être rapide et ne pas avoir de goût.

BRÈVES

▶ Les pirates savent lire

Mais comment font les pirates pour découvrir toutes ces vulnérabilités dans Windows ? Ils passent les millions de lignes de code du système de Microsoft au peigne fin pour connaître ses défaillances ? Que nenni. C'est bien plus simple : c'est Microsoft qui leur indique où se trouvent les failles ! Les pirates suivent ainsi, minute par minute, les annonces de nouveaux patches faites par Microsoft. La faille ainsi révélée, ils partent à l'attaque des ordinateurs du monde entier, estimant que les utilisateurs ne mettront pas tout de suite à jour leur Windows avec le patch correctif. Les attaques exploitant une faille interviennent "à 95 % après que le patch pour la vulnérabilité en question a été dévoilé" a ainsi confirmé Scott Charney de Microsoft. Finalement, pour être pirate, il suffit de savoir lire...

Vous devez choisir ! [www.youmustchoose.com]



Messieurs, que préférez-vous ? Pour satisfaire tous vos désirs, un harem de 100 femmes de beauté commune, ou une seule femme belle comme l'univers ? La question est posée (comme des milliers d'autres toutes aussi stupides que les autres, mais pour lesquelles nous mourons d'envie de connaître les statistiques). Réservé aux anglophones. Et en ce qui concerne notre exemple de question... allez faire un tour pour trouver la réponse.

Hacker hacké

Le pirate le plus célèbre de tous les temps, Kevin Mitnick, commence à être fatigué par son statut de star.

C'EST POUR VOUS RENDRE HOMMAGE QUE JE PIRATE TOUS CES SITES EN VOTRE NOM

JE VOUS ADMIRE TANT-

MAÎTRE

MAIS LÂCHEZ-MOI À LA FIN !

MIT NICK

Autorisé depuis peu de temps à toucher à nouveau à un ordinateur, Kevin a monté sa société de conseil en sécurité informatique, baptisée Defensive Thinking.

Courant juin, durant la même semaine, son site s'est fait pirater par des émules admiratifs. Le premier, un hacker du Texas, a remplacé la page de garde du site par un message invitant Mitnick à l'embaucher comme responsable de la sécurité informatique dans sa société. Le second pirate, qui se prénomme BugBear, a affiché sur la page de garde du site de Defense Thinking, le message de bienvenue suivant : "Heureux retour à la liberté, Monsieur Kevin, c'était amusant et facile de s'introduire dans votre ordinateur." Kevin Mitnick n'a pas porté plainte arguant qu'aucune donnée sensible n'avait été touchée lors de ces deux intrusions.



8 millions de victimes potentielles

C'est le nombre de numéros de cartes de crédit qui ont été, virtuellement, à la portée d'un intrus. Ce dernier se serait faufilé dans le système informatique d'une société (dont le nom n'a pas été dévoilé) spécialisée dans les transactions bancaires. Visa, MasterCard et American Express ont tous trois été prévenus du méfait. MasterCard a reconnu par exemple que 2,2 millions de ses clients étaient concernés. Pour autant, aucun de ces établissements n'a identifié de transaction frauduleuse sur les comptes concernés, qui ont été mis en observation. Bien qu'une plainte ait été déposée, les autorités n'ont pas indiqué si l'intrusion était l'œuvre d'un hacker externe ou d'un collaborateur malveillant.

Karen, agent du FBI, 14 ans

>suite de la page une

Et pour cause : ils ne savent pas se faire passer pour des ados lorsque, sur les forums ou sur les chats, ils ont à échanger quelques mots avec un internaute malintentionné. Cet aspect de leur mission est pourtant essentiel, car c'est en attirant les pédophiles dans leurs filets qu'ils arrivent à les arrêter.
Pour mettre toutes les chances de leur côté, les hommes du FBI ont donc décidé d'embaucher trois adolescentes. Karen, Mary et Kristin ont été appelées pour apprendre aux enquêteurs quelles sont leurs expressions, leurs références, leurs habitudes... bref, leur dialecte. Eh oui, les cyber-gendarmes ont intérêt à oublier que Mick Jagger est le plus grand chanteur du monde... c'est faux, c'est Britney Spears.
En séance inaugurale des cours magistraux dispensés par les trois adolescentes, un petit quiz a été soumis aux agents du Bureau, qu'ils ont tous raté avec le plus grand brio. Mais grâce à ces drôles de demoiselles, gageons que les esprits malveillants du Web n'en auront plus pour longtemps.

[www.lebonze.co.uk/stuff/move.htm] Je ne suis pas un numéro !



Cet homme est prisonnier. Pour le regarder gesticuler dans sa cage, rendez-vous à cette adresse. Attention aux secousses, l'énergumène est très en colère…

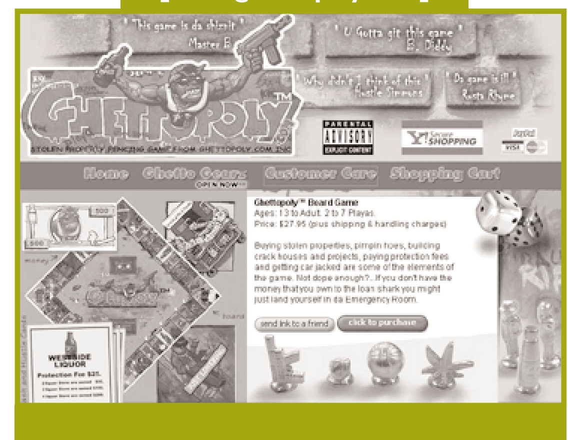
Google accusé de contrefaçon

Depuis quelques mois, Google, le premier moteur de recherche dans le monde, propose en France son système de publicité par mots clés, prénommé AdWords. Le principe est simple : sur la page de Google, en marge des résultats classiques présentés par le moteur, de petits encarts publicitaires apparaissent. Leur affichage est directement lié aux recherches effectuées par l'internaute. L'annonceur définit ainsi les mots clés pour lesquels l'annonce est présentée.
Par exemple, un magazine consacré à l'informatique pourra utiliser pour sa propre publicité les mots clés "Magazine" et "PC".
Là où l'affaire se corse, c'est que les fameux mots clés étant librement fixés, beaucoup de sociétés ont défini comme termes les noms de leurs plus célèbres concurrents. La petite agence du coin de la rue peut ainsi choisir "Havas Voyage" pour voir sa publicité s'afficher. L'acte peut être volontaire, comme involontaire puisque, dans notre premier exemple, notre magazine informatique utilise de bonne foi deux mots clés pour définir son produit, mais qui constituent également une marque, puisque "PC Magazine" est déposé.
La question est donc posée : dans quelle mesure les clients d'Adwords peuvent-ils être taxés de contrefaçon ou de parasitisme ? Nos recherches effectuées sur le site d'Adwords sont restées vaines à ce sujet. Quant à nos e-mails au service commercial d'Adwords, ils n'ont reçu aucune réponse...
Un silence curieux de la part de Google, dont on ne sait trop interpréter la nature : peur de mettre en valeur une faille légale dans leur dispositif ou certitude d'être dans leur bon droit ? Finalement, le fait, pour un internaute, de se voir proposer des liens commerciaux à partir d'une recherche via un mot clé déposé n'est-il pas comparable au principe exploité sur [Amazon.com] qui propose au lecteur, lorsqu'il demande la fiche d'un livre, toute une gamme d'autres ouvrages aux thématiques similaires, généralement publiés par des éditeurs différents.



Il faut croire que Google est plutôt serein sur le sujet, puisque le moteur de recherche américain n'a rien fait pour éviter l'affrontement... afin de laisser la justice française donner son avis, quitte à y perdre des plumes. Au cas particulier, Google s'est donc retrouvé au banc des accusés pendant le mois de juin pour contrefaçon. Un plaignant, le voyagiste en ligne "Bourse des voyages", a accusé le moteur de recherche d'avoir laissé acheter à ses clients les mots clés "Bourse des voyages" et "Bourse des vols" alors que ces marques sont déposées à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle).
Très attendu, le jugement sera rendu le 15 septembre prochain.
Il sera surveillé de près par bon nombre de sociétés qui se plaignent aujourd'hui d'une situation similaire au rang desquelles on trouve Louis Vuitton et Rentabiliweb...

Marre du Monopoly ? [www.ghettopoly.com]



Essayez le Ghettopoly. Même principe que l'original, sauf que les quartiers sont délabrés et que vous investissez dans des bars à putes, des squats et des marchands d'alcool...

BRÈVES

▶ Etrangers s'abstenir

Ah, le commerce en ligne, le grand marché à portée de clic...
Pas vraiment. Une étude menée par le réseau des Centres Européens des Consommateurs montre que les achats transfrontaliers grâce au Web réservent souvent de mauvaises surprises aux clients.
Sur 114 tentatives de commandes passées dans un pays européen autre que celui de l'acheteur, plus d'un tiers n'a pas abouti.
Pire, dans 8 % des cas, le consommateur n'a pas reçu son colis alors qu'il l'avait payé.
Seuls 75 colis sont arrivés à destination : en moyenne entre 5 et 14 jours après commande. Un T-shirt a pris 67 jours pour parvenir d'Autriche au Luxembourg (c'est que le coton, ça pèse son poids tout de même...).
Pour se faire payer, les vendeurs sont plus prompts. Un quart d'entre eux retire l'argent le jour même de la commande, même si le délai moyen est de 5 jours.
Pourtant, la loi exige un accord préalable du client lorsque le paiement a lieu avant la livraison.
Morale de l'histoire : achetez français !

L.A. not confidential

Los Angeles devient la première ville de l'histoire à obtenir une extension officielle ".la" reconnue par l'ICANN. L'extension est disponible exclusivement aux sociétés de Los Angeles et de la région ainsi qu'aux résidents. Le coût de l'enregistrement est de 50 dollars par an.
Depuis le lancement de cette extension, près de 10 000 noms ont déjà été réservés. Cette extension est gérée par une société anglaise, qui a conclu un accord avec le Laos, pays originellement désigné par l'ICANN pour gérer l'extension ".la".

Google ne sait plus où chercher...

Selon une rumeur, Google ne saurait plus où chercher... de la place. Le nombre de pages référencées frisant la démence, Google rencontrerait deux problèmes : d'une part, nombre de liens seraient devenus obsolètes et, d'autre part, la taille de la base de données aurait atteint un volume critique. Du coup, Google songerait à virer de sa "mémoire" certains types de sites. Les "blogs" seraient, par exemple, dans le collimateur. Ces pages personnelles, où chacun disserte allègrement sur des sujets aussi variés qu'insignifiants, passant allègrement des varices de la grand-mère aux taxes sur le cacao en Basse Guinée, ont un grand désavantage : elles brouillent les classements de Google avec des liens pas forcément intéressants et rapidement obsolètes...

Internet en Prime time

La société de télécommunication "Bulldog" vient de lancer une nouvelle offre ADSL pour ses utilisateurs anglais au taux de transfert impressionnant de 6 mbps en chargement et de 400 kbps en upload. Le concept est par ailleurs très intéressant puisque le débit varie selon l'heure à laquelle Internet est utilisé. Concrètement, si l'internaute se connecte entre 8h00 et 18h00, il ne peut dépasser les classiques 512 kbps, mais s'il se connecte entre 18h00 et 8h00, le modem affichera un taux de transfert 12 fois plus musclé. Cette connexion coûte tout de même 168 euros par mois, sans compter qu'il faut vivre dans le centre de Londres, seule zone couverte... Du coup, si on rajoute le prix de l'appartement à celui de la connexion, c'est assez prohibitif.

Microsoft s'attaque au spam

Quiconque dispose d'un compte Hotmail, le service de messagerie gratuite de l'éditeur de Windows, se trouve certainement confronté au problème : le volume de pourriels (spams) déversé dans ce service est tout simplement colossal. Entre les pubs pour agrandir votre pénis et celles pour investir en toute sécurité vos économies dans l'industrie diamantaire du Tadjikistan, il est à peine possible de lire ses propres messages.
Pour une fois, Microsoft semble véritablement prendre en compte les plaintes de ses utilisateurs et juge le problème suffisamment sérieux pour recourir à la justice. C'est ainsi que le géant du logiciel a déposé quinze plaintes aux Etats-Unis et au Royaume-Uni afin de protester contre l'envoi de 2 milliards de pourriels. L'identité des sociétés mises en cause n'a pas été révélée.



Le mail à meuh [www.meuhmail.com]



Une startup qui fait dans le gratuit ? Oui, mais dans le gratuit bucolique, puisque le service "Meuhmail" est vachement bien. Non seulement vous pouvez envoyer de courts e-mails (150 caractères maximum) sans ouvrir de compte, ni avoir de boîtes aux lettres, mais en plus vous pouvez y associer un meuglement parmi les quatre proposés.

Formule secrète

Le site [fuckedcompany.com] fait régulièrement état des plus terribles déconfitures de startup. Depuis plusieurs mois, il s'est également spécialisé dans la publication d'e-mails confidentiels envoyés à (ou par) des sociétés. Dans cette catégorie, nous ne résistons pas à reproduire cet e-mail envoyé par un client mécontent à Rexall Sundown [www.rexallsundown.com], société agroalimentaire, connue en particulier pour sa gamme de biscuits et barres aux céréales allégées.

Le : Jeudi 19 juin 2003
A : webmaster@rexallsundown.com
Sujet : Carb Solutions Taste Sensations - Creamy Chocolate Peanut Butter
Monsieur,
J'essaie de perdre quelques kilos et la nuit dernière j'ai essayé votre "Carb Solutions Taste Sensations – Barre chocolatée crémeuse au beurre de cacahuète" pour la première fois. Cette barre chocolatée était un substitut de mon dîner parce que j'étais sur la route.

Je veux que vous sachiez que j'ai découvert votre formule secrète pour faire perdre du poids à vos clients et j'ai bien l'intention de vous la voler. Moi aussi, je vais fabriquer un truc au goût tellement répugnant que forcément, la victime... pardon, la "personne au régime" ne mangera rien d'autre à cause de sa nausée. Ce matin, en faisant mes besoins, j'ai expulsé l'exacte réplique de ce que j'ai mangé la nuit dernière. J'ai pour projet de faire comparer aux clients d'un quelconque supermarché ma production et votre friandise afin qu'ils me disent, au goût, s'ils identifient une différence.
Il est vrai que mon colon ne pourra pas produire autant de "barres nutritives" que votre société.
Mais à plus de 2 dollars la barre, cela sera un complément de rémunération idéal pour moi. Comme le fait votre société, je serai probablement capable de vendre une barre à un client avant qu'il décide de ne jamais m'en racheter une autre. Je serai alors obligé de toujours me déplacer pour en vendre.
Ils feront peut-être un film à mon sujet.

Cher (futur) concurrent, je vous salue bien.

La maladie des dobeleyous

> Suite de la page une

Après avoir expliqué son problème, il obtient son premier dépannage qui commence de la sorte : "Oh, vous savez, nous ne sommes pas encore bien rodés sur les modems "Wifi". Essayons d'abord de désinstaller puis de réinstaller votre modem." Après avoir terminé l'opération, Internet n'était pas revenu. Pas de chance, la ligne coupe subitement au moment où M. Pigeon s'en plaint à son interlocuteur...
M. Pigeon rappelle le numéro surtaxé à 0,34 centime d'euro la minute. C'est un autre technicien qui répond et, bien entendu, il convient de lui expliquer à nouveau tout le problème. Avec, en plus, le descriptif des dernières opérations effectuées avec l'aide du technicien précédent.
Très vite, le fin technicien arrive à une conclusion : "Oh, le modem a dû prendre ce que l'on appelle entre nous une pichenette. Retournez à votre agence et changez-le !
Vous savez, dans trois dépannages sur quatre, lorsque cela concerne du "Wifi", le problème est matériel." Curieux, le précédent interlocuteur avait avoué connaître très peu les modems "Wifi"... et pourtant le nouvel interlocuteur évoque des statistiques personnelles sur son expérience avec les modems "Wifi" dignes d'un garagiste habitué aux courroies de transmissions.
M. Pigeon, étant loin d'être demeuré, se défend de cette analyse en expliquant qu'il a vérifié son installation et lu dans sa totalité le manuel d'utilisation de son nouveau modem acheté chez France Télécom. Il est donc certain que ce n'est pas un problème matériel. Tiens, la communication vient encore de couper... Troisième coup de fil. A croire qu'à chaque appel, les techniciens sont meilleurs. Ce n'est plus à un garagiste à qui nous avons affaire, mais au Chef de la Maintenance du Concorde : "Ah, mais Monsieur, je vois très bien quel peut être votre problème. Afin de ne pas vous laisser en ligne, laissez-moi vous rappeler dans une heure."
Deux heures plus tard, le Chef de la Maintenance du Concorde n'a pas donné signe de vie. Inquiet, M. Pigeon prend les devants, repasse un coup de fil, et explique que l'on devait le rappeler. Il apprend que les techniciens ont décidé de le rappeler plutôt le lendemain. Le lendemain, quelqu'un rappelle enfin. Ce n'est pas vraiment une bonne nouvelle : "Le service administratif a fait une erreur, votre IP était "grillée", nous allons la "dégriller" (NDLR : ouille, cela fait mal ?), et votre machine se reconnectera automatiquement." Ah, ça, pour une explication de Chef de la Maintenance de la Station Spatiale Internationale, cela sonne super technique et super sérieux. M. Pigeon y croit et attend.
Une demi-journée plus tard, il rappelle pour faire le point sur la situation et apprend qu'il n'y a en fait aucun problème d'IP et que personne ne travaille pour régler ses difficultés. De nouvelles manipulations sont donc effectuées pour rétablir l'Internet de M. Pigeon. Du grand art, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, le système d'exploitation de M. Pigeon (Windows pour ne pas le citer) n'a pas supporté les dernières manipulations, tout a planté. M. Pigeon est donc occupé pour le reste de la journée à réinstaller son système. Le soir, quelqu'un finit par rappeler : "Bonsooooarrr, j'ai pris connaissance de votre dossier et... il semblerait que vous ayez un problème de connexion ?"
Bien. M. Pigeon explique pour la énième fois la situation. "Ah, mais je vous arrête immédiatement M. Pigeon, nous effectuons des travaux sur un Dslam (NDLR : re-ouille, ça fait mal ?), je n'ai pour l'instant pas de date de rétablissement, mais ça devrait revenir demain." M. Pigeon, pensant que finalement, peut-être, il est demeuré, raccroche et cherche donc dans un livre (oui, rappelez-vous, il n'a pas Internet) ce qu'est un "Dslam".
Il découvre que c'est en fait un appareil situé à la source, dont de nombreuses connexions dépendent. Tout le monde devait donc être au courant chez Wanadoo ! Mais pourquoi les salariés de Wanadoo sont-ils si mal informés des travaux en cours ?
Le lendemain (nous sommes donc le troisième jour), la même personne rappelle pour expliquer que, finalement, le rétablissement aura lieu le 19 juin.
Le 20 juin (nous sommes donc le sixième jour), le modem est toujours muet !
Bilan, toujours pas d'Internet au moment où cet article est écrit, la sensation de n'être vraiment qu'un numéro pour M. Pigeon chez Wanadoo et une dépense d'environ 50 à 60 euros occasionnée par le numéro d'assistance technique surtaxé ! Être client du leader du marché a ses avantages, c'est M. Pigeon qui vous le dit !





Ce site est en anglais, mais même les anglophobes pourront rire ! Il propose des tonnes d'offres d'emplois véritables dont même un chômeur de très longue durée ne voudrait pas : "programmeur informatique sans salaire, sans samedi, ni dimanche", ou encore des postes de directeur marketing rémunérés pour l'équivalent de 300 euros mensuels... bref, une sorte d'ANPCE : Agence Nationale pour le Contre Emploi.

La création, c'est 80 % de copie... [www.knockoffproject.com]



Les contrefacteurs n'ont pas attendu l'ère d'Internet pour s'adonner à leur sport favori. Témoins, les quelques pages de ce site qui présentent une anthologie des pochettes d'albums qui ont été purement et simplement copiées. Des Pogues aux Fugees, nul n'est épargné.
Une page est même consacrée aux Beatles.



Musique en ligne : multiples remous provoqués par Apple



Le pari semble en voie d'être gagné pour Steve Jobs. Un mois après le lancement de son service de distribution de musique en ligne Apple iTunes Music Store (voir Netbug n°10), la firme à la pomme revendiquait la vente au détail de pas moins de 3 millions de titres. Une belle réussite même si, après un démarrage sur des chapeaux de roues - deux millions de morceaux vendus les deux premières semaines -, les ventes semblent se stabiliser à 500 000 morceaux par semaine. Un score plus qu'honorable, même s'il s'avère, finalement, inférieur aux prévisions. La prochaine évolution du service devrait avoir lieu avant la fin de l'année avec le lancement de la mouture PC de la boutique.
Il fallait s'y attendre, le succès d'Apple a définitivement officialisé l'échec des services MusicNet et Pressplay proposés par les majors : AOL Time Warner/BMG/EMI pour le premier, Sony/Universal pour le second. C'est ainsi que Pressplay a carrément été vendu à Roxio pour environ 39,5 millions de dollars, dont 12,5 millions en cash et le reste en actions. L'éditeur d'Easy CD Creator compte s'en servir comme base pour la nouvelle mouture de Napster, dont il a acquis les actifs voilà quelques mois, et dont la relance n'en finit plus d'être annoncée depuis des années. Cerise sur le gâteau, la rumeur du moment concerne un éventuel rachat de Roxio par... Apple !
Du côté de MusicNet, qui revendique péniblement 75 000 abonnés après plus d'un an d'existence, l'avenir ne semble pas être envisagé de manière plus radieuse, et on recense au moins deux désaveux importants du service parmi les membres fondateurs. RealNetworks, premièrement, a récemment racheté le concurrent indépendant Rhapsody, éditeur du service [Listen.com]. La société a en outre retiré ses représentants du conseil d'administration, et a fait part de son intention d'arrêter la distribution de MusicNet sur son service RealOne. Un désengagement on ne peut plus clair, d'autant que RealNetworks possède 40 % des parts de la société. Et pour rajouter à la confusion ambiante, MusicNet a par la suite annoncé qu'il emploierait dorénavant, en plus du real audio, les formats de diffusion Wma de Microsoft et AAC des laboratoires Dolby (le format utilisé par Apple). Du côté d'AOL Time Warner, deuxièmement, on ne cache plus ses intentions d'ouvrir un service similaire à celui d'Apple avant la fin de l'année. Celui-ci cohabiterait - du moins dans un premier temps - avec MusicNet, même si l'on ne donnera alors plus très cher de la peau de ce dernier.
Hormis l'exception AOL Time Warner, un cas particulier car à la fois - entre autres - fournisseur d'accès et de services Internet en plus de maison de disque, le marché de la distribution de musique en ligne semble totalement échapper aux majors. Au final, il semblerait que les traditionnels mastodontes du Web - Microsoft et Yahoo en tête - soient une fois de plus les plus susceptibles de tirer leur épingle du jeu. C'est ainsi que le géant de Redmond aurait dans ses cartons un projet bien avancé de magasin de musique en ligne, dont des démonstrations auraient déjà été effectuées auprès des majors. Celui-ci serait accessible via un PC ou une console de jeux Xbox. Nous n'avons à l'heure actuelle pas plus de précisions sur les projets de RealNetworks ou de Yahoo, mais gageons que la bataille s'annonce rude pour le début d'année prochaine.En attendant, Sony et Universal persévèrent, mais à une échelle beaucoup plus restreinte cette fois. Le premier devrait lancer un service de vente en ligne en Angleterre seulement sur une partie réduite de son catalogue. Le second s'attaque pour sa part au marché français avec sa plate-forme E-Compil, un service de vente de titres à la carte similaire à l'iTune Music Store d'Apple. Les principales différences, toutefois, se situent au niveau du paiement : dans la méthode de tout d'abord, puisqu'il faut payer en appelant un numéro surtaxé. Dans les tarifs ensuite, car le morceau est alors facturé 1,69 euro. Apple, pour sa part, commercialise les titres 0,99 euro.
Le titre téléchargé sur E-Compil pourra être gravé une fois et transféré sur trois baladeurs Mp3 différents.

Mais où va l'argent ?

Il est intéressant d'analyser la répartition du fameux dollar symbolique que coûte en moyenne chaque chanson sur un site payant. D'abord, le plus gros chiffre revient au site hébergeur, 40 centimes environ. Ensuite le label, 30 centimes. L'éditeur touche 8 centimes, 10 centimes sont réservés aux intermédiaires, et, enfin, l'artiste récolte 12 centimes en moyenne. 8 pour les plus malchanceux qui se voient soustraire les frais de promotion par le label...

Les Français prêts à payer ?

Le forum des droits sur Internet (FDI), lieu d'échange et de réflexion publiant des recommandations sur divers sujets liés à la toile, vient de diffuser la synthèse des discussions ayant porté sur les systèmes d'échange Peer-2-peer. Soulignant la diversité des intervenants (utilisateurs, représentants d'associations professionnelles ou de groupes de pression, techniciens, etc.), le rapport permet d'entrevoir les attentes des internautes vis-à-vis de la musique en ligne. Avec une conclusion qui risque de tordre le cou à certaines idées reçues, puisqu'il en ressort que les internautes ne semblent pas réticents au principe de payer pour télécharger de la musique. En revanche, ils revendiquent le droit de tester avant d'acheter et donc d'écouter les chansons qui les intéressent dans des conditions optimales (et non quelques courts extraits de qualité médiocre comme cela est trop souvent le cas). Bref, une fois de plus, la balle est dans le camp des maisons de disques pour proposer des solutions innovantes.



Cyber-vieillot [www.biro-web.com]

A l'ère où le webdesign souffre d'uniformité et de manque de créativité, ce petit site prend tous les créatifs à contre-pied en étant réalisé... au stylo bille !

Censure & répression : RSF distribue les mauvais points

Reporter Sans Frontières (RSF) a publié un rapport nommé "Internet sous surveillance : les entraves à la circulation de l'information sur le réseau", faisant le point sur la situation des internautes dans 60 pays. Comme l'indique le titre du rapport, le bilan général dressé par RSF n'est guère réjouissant. Tout d'abord, en ce qui concerne les habituels mauvais élèves de la censure et de la répression, la Chine termine sans réelle surprise à la première place. RSF y dénonce l'emprisonnement de 42 "cyber-dissidents" (sur un total de 50 dans le monde !) et la censure excessive pratiquée par le gouvernement (voir les précédents numéros de Netbug) dans un pays qui compte pourtant pas moins de 59 millions d'internautes. "Lois liberticides, cyber-dissidents emprisonnés, sites bloqués, surveillance des forums de discussion, cybercafés fermés, toute la panoplie répressive est utilisée pour museler le réseau" énonce RSF. Cuba et la Turquie ne sont pas épargnés. Concernant le premier, RSF y décrit Internet "comme un phénomène limité et sous haute surveillance", tandis que le second pratique selon RSF la censure des contenus, la surveillance des e-mails, ainsi que diverses descentes et arrestations dans les cybercafés. Plus inattendu, le rapport de RSF met également en exergue les dérives sécuritaires de nos démocraties, notamment depuis le 11 septembre 2001 et le renforcement massif des moyens de lutte contre le terrorisme. Ainsi, RSF stigmatise le renforcement du "contrôle des autorités sur le réseau" et regrette la mise à mal du "principe de protection des sources journalistiques, notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France."

50 cyber-dissidents sont emprisonnés dans le monde

Spam, piratage... : soulagement des FAI

Dans sa "déclaration sur la liberté de communication sur Internet", le Conseil de l'Europe vient de retirer un sacré nuage qui planait sur la tête des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI).
L'article 6 précise, en effet, que "les Etats membres ne devraient pas imposer aux fournisseurs de services l'obligation générale de surveiller les contenus diffusés sur l'Internet auxquels ils donnent accès, qu'ils transmettent ou qu'ils stockent, ni celle de rechercher activement des faits ou des circonstances révélant des activités illicites."
Ce qui, en termes plus clairs, tendrait à déresponsabiliser les FAI des usages illicites (téléchargement sauvage, spam, etc) d'Internet auxquels peuvent se livrer leurs abonnés.
Voilà qui ne manquera pas de soulager les FAI qui, depuis quelques mois, sont de plus en plus souvent la cible de remontrances de la part de l'industrie du disque. On se rappelle notamment des vives réactions suscitées par des campagnes de publicité de Wanadoo, vantant les mérites du haut débit dans le téléchargement de musique.
Reste que le Conseil de l'Europe n'émet qu'un avis consultatif, qui ne peut évidemment se substituer aux législations nationales...

DONC, ON EST BIEN D'ACCORD QUE JE NE PEUX ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DU PIRATAGE DE MES ABONNÉS ? ooo

ooo DU MOMENT QUE VOUS NOUS LAISSEZ LEUR ENVOYER TOUS LES SPAMS QU'ON VEUT-

FAI

MAJOR

Un million de dollars, trois ans de prison et de travaux

Le dirigeant de la société californienne [CalvinAuction.com] a tenté de s'enrichir de manière plutôt... radicale. Après avoir dirigé normalement son entreprise pendant une paire d'années, il a tout bonnement cessé d'expédier les achats de ses clients du jour au lendemain.
Menant son escroquerie pendant quatre mois par le biais du site d'enchères [eBay.com], il a réussi à soutirer environ 600 000 dollars aux internautes.
Avec comme effets secondaires, l'obligation pour Paypal (le système de paiement d'eBay) de reverser 370 000 dollars de dédommagement aux clients lésés et, pour la banque de l'arnaqueur, d'éponger 30 000 dollars de découvert.
Arrêté en décembre dernier, Chris Chong Kim - c'est son nom - est condamné à rembourser une partie de cette somme à 80 clients lésés ainsi qu'aux deux sociétés précitées. Pour ce faire, il travaillera durant trois ans, mais en prison.



Cinestore au Far West

"Sommes-nous dans un pays de droit ou en pleine jungle ?" s'interrogent les employés de Cinestore dans un communiqué de presse publié le 17 juin.
En grève illimitée depuis le début du même mois, les 28 salariés de la boutique en ligne s'indignent des pratiques de leur maison mère, Vivendi Universal. Engagée dans un vaste programme de désendettement et de cession de ses actifs - notamment liés à Internet -, celle-ci envisage de céder Cinestore au plus offrant. Ce qui ne devrait, a priori, pas poser de problèmes. Si ce n'est qu'à cette startup – qui fête son septennat cette année – en relative bonne santé financière, Vivendi Universal souhaiterait associer le très déficitaire AlloCiné, difficilement vendable en tant qu'entité indépendante selon l'analyse de Cinestore.

19 suppressions d'emploi sur 28 salariés

Une fusion des deux serait alors très arrangeante. Jusque-là, rien que du très classique. Mais, dans la pratique, le processus semble mené de manière un peu... sportive. Le plan de fusion et de revente actuellement retenu prévoit en effet un minimum de 19 suppressions d'emplois (sur 28 salariés), alors même que les cofondateurs de la boutique ont eux-mêmes proposé un plan de rachat - assorti des mêmes garanties financières – qui permettrait de conserver l'intégralité du personnel. Mais ce plan serait écarté à cause, selon Cinestore, du mandataire désigné par VU qui aurait des intérêts personnels dans la structure de reprise pour l'instant retenue. Et les évènements de s'accélérer : mise à pied, procédures de licenciement et retrait des pouvoirs aux deux dirigeants, enlèvement d'outils de travail du siège (serveurs, ordinateurs comptables, etc), changement des serrures, messages d'avertissements systématiquement effacés de la page d'accueil du site, fermeture des entrepôts et du stock... Bref, chez Cinestore, le cinéma on en vit et on le vit.

Mini mais il fait le maxi [www.guidehorse.org]



Quoi de plus commun qu'un chien-guide pour personne malvoyante ! C'est passé de mode ! Ce site fait la promotion des poneys-guides, des chevaux pas plus hauts qu'un épagneul qui assument la même fonction. Bon, il est vrai qu'il faut trouver où mettre la botte de paille dans la cuisine...

Il est midi, l'heure du délit [www.pursuitwatch.com]



Nous avons la télé-réalité mais pas encore les courses-poursuites. Ce genre d'émission, très prisée par les téléspectateurs américains, diffuse en direct les péripéties de la police locale, suivie généralement par la presse en hélicoptère, à la poursuite de quelconques braqueurs. Par essence, ces émissions ne sont pas programmées, vu que les braqueurs donnent rarement leurs plannings à la presse.
Une startup maline a donc inventé la "montre alerte" qui sonnera dès qu'une course-poursuite est diffusée à la télévision ! Le système fonctionne pour l'instant sur Los Angeles seulement. A quand la montre alerte pour les scènes chaudes de Greg le Millionnaire ?

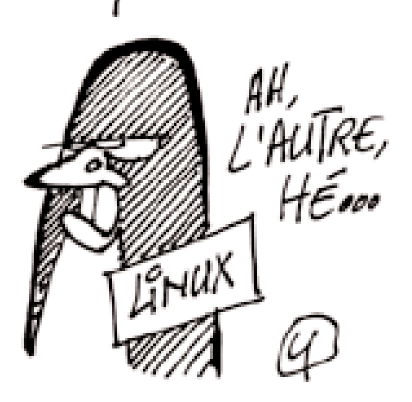
Matrix : coup de génie marketing

A défaut d'avoir réussi un chef-d'œuvre pour le deuxième opus de leur trilogie, les frères Wachowski auront certainement réalisé le coup marketing absolu de ce début de millénaire.
Promotion du film Matrix Reloaded savamment orchestrée, produits dérivés, la série des neuf courts dessins animés Animatrix, le jeu vidéo Enter The Matrix...
Avec un argument de vente imparable sur ce dernier : la présence d'une heure de vidéo réalisée par les frères Wachowski eux-mêmes et un scénario donnant des éléments de compréhension du film tout en étendant son univers. Pour qui fait preuve d'un tant soit peu d'intérêt pour l'univers de Matrix, le paquet est prometteur. Même si, il fallait s'y attendre, cela ne suffit pas à faire un bon jeu vidéo. C'est ainsi que, alors que la presse spécialisée et les joueurs s'accordent à reconnaître, comme un seul homme, le manque d'intérêt global de ce jeu, l'éditeur Infogrames/Atari annonce tranquillement qu'il est en train d'atteindre ses faramineux objectifs de vente de... quatre millions d'exemplaires !
Une annonce qui fait écho à l'impressionnant démarrage du titre : 2,5 millions de boîtes, en effet, ont été écoulées le premier mois, soit 63,5 % de la mise en rayon, ce qui est un excellent score.
D'autant que ces chiffres ne concernent que l'Amérique du Nord et l'Europe, le jeu venant seulement de sortir en territoire nippon. Bref, voilà qui est plus qu'honorable pour un bête et banal jeu d'action, dont la réalisation ne s'avère pas franchement exceptionnelle, et une véritable aubaine pour Infogrames/Atari qui se réjouit de ce renflouage de caisses bienvenu.
Mais les véritables gagnants sont, sans surprise, les frères Wachowski. Il est rare que les conditions financières d'une licence de jeux vidéo soient publiquement dévoilées. Mais de petits malins sur le Net ont réussi à trouver combien Infogrames/Atari a dû débourser auprès des deux frères pour obtenir la licence du jeu Matrix. Tout est parti d'un document révélé sur [www.smokinggun.com], un site spécialisé dans la publication sauvage de plaintes, rapports de police et jugements divers. Ce document, issu du dossier de divorce d'un des frères Wachowski, fait état des actifs de la famille, dont la licence vendue à Infogrames/Atari. On y apprend ainsi que les deux frères obtiendront au final 2,75 millions de dollars pour la licence et que Warner Bros en a obtenu tout autant.
En outre, Ubisoft aura à payer le même montant pour la création de son jeu en ligne Matrix prévu pour 2007.

Un logiciel anti-blabla

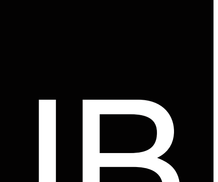
"La société Troolala.com dispose d'un potentiel de développement exceptionnel ; grâce à nos services visionnaires et à notre capital de connaissances à forte valeur ajoutée, nous sommes déjà en mesure de créer des synergies à effet de levier fortement bénéficiaires." Jeunes entrepreneurs, remplacez Troolala.com par n'importe quel nom de société, et voilà votre communication d'entreprise déjà bien avancée. Sauf que malheureusement, tel un Zorro des temps modernes, le cabinet de conseil américain Deloitte Consulting a décidé que cela en était assez : fini la langue de bois et les expressions vide sens. Le logiciel BullFighter (traqueur d'âneries), qui fonctionne comme un correcteur orthographique sous Word et PowerPoint, traque les formules creuses et pompeuses - en anglais – dans les textes de communication d'entreprise. Lorsqu'un terme douteux est détecté, tels que les fameux "Paradigme", "Synergie" et autres néologismes, BullFighter le signale de manière humoristique. Le dictionnaire – évolutif – contient 350 mots dans la mouture de base.
Outre l'intérêt, pour l'entreprise, de débarrasser sa communication de tout blabla inexpressif, le logiciel trouvera son public chez les investisseurs en quête d'informations sur la santé d'une société. Il est en effet démontré que plus celle-ci va mal, plus sa communication devient vague et imprécise. Une réalité encore splendidement démontrée par le scandale Enron, dont la communication – analysée par BullFighter – s'est révélée "de plus en plus obscure à mesure que l'entreprise avait des difficultés." Testé sur un panel de 30 autres grandes entreprises américaines, BullFighter offre un bonnet d'âne aux constructeurs et éditeurs informatiques ; c'est la société Home Depot qui s'en tire le mieux.
Bref, voilà un logiciel qui, eut-il été développé quelques années plus tôt, en plein boum de la défunte "nouvelle économie", aurait sans aucun doute fait fureur.
Il se télécharge gratuitement sur [http://www. dc.com/ bullfighter].





Le Gif dans le domaine public

Il était temps. Depuis le 20 juin dernier, date d'expiration du brevet le protégeant, le format de compression d'image Gif fait désormais partie du domaine public. Même si son propriétaire, Unisys, conserve en pratique pendant une année supplémentaire le bénéfice dudit brevet dans divers pays : Canada, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France et Italie. Voilà qui est plutôt une bonne nouvelle, et qui devrait permettre aux logiciels Open Source de traitement d'image d'intégrer finalement la gestion de ce format, ce qui leur était jusqu'alors impossible s'ils souhaitaient rester dans la légalité.
Unisys avait d'ailleurs haussé le ton fin 1999, brandissant des menaces de demandes de royalties devant le nombre croissant d'infractions constatées. Une attitude qui avait eu pour effet de favoriser l'émergence du format alternatif - et libre – PNG, même si celui-ci n'a pas vraiment rencontré le succès escompté. Qu'il ne connaîtra d'ailleurs sans doute jamais, étant donné qu'il vient de perdre son principal avantage face au Gif.



Microsoft abandonne IE sur Mac

C'est désormais officiel, la sixième mouture du navigateur de la firme de Redmond ne verra pas le jour sur Macintosh. Hormis une mise à jour de maintenance, destinée à colmater les brèches les plus visibles d'Internet Explorer sur le système à la pomme, aucune évolution majeure du produit n'est désormais prévue. Voilà qui laisse le champ libre à Apple, dont le navigateur Safari est encore en cours de finition, ainsi qu'à Mozilla, projet Open Source issu de Netscape. Et tous les webmasters de pousser un soupir de soulagement à l'idée que le cauchemar de rendre les sites compatibles avec la version Mac d'Internet Explorer ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir...

BRÈVES

▶ Evangélisons grâce aux jeux vidéo

Et pourquoi les jeux vidéo seraient-ils réservés aux blasphémateurs ? La société N-Lightning a décidé de contrecarrer la tendance iconoclaste de certains jeux vidéo. Spécialisée dans les jeux pour "chrétiens", N-Lightning annonce Ominous Horizons, un jeu dans lequel vous chaussez les guêtres d'un paladin à la recherche de la Bible de Gutenberg, volée par des forces maléfiques. Mais lors de vos combats contre les démons, ces derniers ne meurent pas par énucléation ou trépanation : ils s'agenouillent devant vous pour prier...

Débuts laborieux du vote en ligne

L'élection des représentants du CSFE (Conseil Supérieur des Français à l'Etranger) pour les Français expatriés aux Etats-Unis a été l'occasion d'expérimenter pour la première fois le vote en ligne. Avec un résultat pas vraiment encourageant, puisque le scrutin s'est clos sur un taux de participation en hausse de seulement 2,5 % à 16,5 % par rapport aux élections précédentes en 2000. Largement de quoi refroidir les plus enthousiastes, qui voyaient dans le vote en ligne l'occasion d'accroître significativement le taux de participation - particulièrement faible – à ces élections. Il faut cependant reconnaître que certains aspects pratiques de l'expérience laissent plutôt... perplexe. Pour se connecter au serveur et voter, ainsi il fallait employer un code d'identification unique que l'électeur devait découvrir en grattant une feuille reçue par la poste. Mais encore fallait-il pouvoir lire ce code : entre les femmes mariées "oubliées" du courrier (les codes ont été envoyés à leur nom de jeune fille...) d'une part, et les gens ayant endommagé le code en grattant la feuille trop fort d'autre part, une bonne partie des électeurs s'est retrouvée privée du sésame en question. D'autant qu'il s'est avéré impossible pour [Election.com], la société en charge des aspects techniques du vote, de leur rappeler le code égaré ou de leur en délivrer un nouveau. Encore plus fort : afin d'éviter que certaines personnes ne puissent voter deux fois, une fois en ligne et une autre au bureau de vote, les e-élections se sont arrêtées le samedi midi. Le temps d'éditer des listes de noms et de les transmettre aux bureaux de vote à temps pour les élections physiques prévues... le dimanche. Un décalage pas high-tech qui a surpris bon nombre d'électeurs. Enfin, le vote en ligne ne se substituant pas au modèle traditionnel, il a entraîné un surcoût évalué à pas loin de 20 euros par vote, selon une des têtes de listes de l'élection.

> **Un décalage pas très "high tech" qui a surpris bon nombre d'électeurs**

Pipi-store [www.predatorpee.com]



Au chapitre des boutiques improbables du Net, voici le grossiste en urine. Saviez-vous que, dans la nature, les traces d'urine d'un prédateur peuvent servir à éloigner certaines de ses proies potentielles.
Par exemple, si votre jardin est envahi par les lapins, les écureuils ou les mouffettes, optez pour le vaporisateur d'urine de renard. Contre les marmottes et les ratons, il existe le vaporisateur d'urine de coyote.
Quant aux ours et aux wapitis, ils ne résisteront pas à l'urine de loup (disponible en stock).

BON, LES GARS, ON ENTRE EN PÉRIODE DE RESTRICTION BUDGETAIRE - ALORS, POUR COMMENCER... HEU... INTERDICTION DORÉNAVANT DE FAIRE CACA AU BUREAU...

PARCE QUE Y'EN A CERTAINS QUI COÛTENT CHER EN PAPIER-

Il n'y a pas de petites économies...

Les star-tups doivent faire des économies. Dépenses marketing ? Coûts de déplacements ? Investissements publicitaires ? Non, chez [www.compusa.com], un revendeur de matériel informatique en ligne, on s'attarde sur des postes bien plus importants.
Dans un mémo révélé par le site [internalmemos.com], un manager invite ses collaborateurs à un peu de savoir-vivre dans les toilettes des hommes :
"Quelqu'un a laissé tomber des rouleaux de papier-toilette dans la cuvette, et désormais tout est bloqué. Vous savez que tout cela va coûter de l'argent pour réparer ! (...)
Ci-dessous, la liste des personnes qui étaient dans les bureaux au moment de l'incident."

(Nice)PeopleSoft ne sera pas pour Oracle !

Panique dans le monde des progiciels. Larry Ellison, PDG du numéro deux mondial, Oracle, a encore réussi à faire parler de lui et à déstabiliser le marché pendant deux bonnes semaines. Le Berlusconi de l'informatique a tenté, en effet, une opération très agressive pour racheter son concurrent PeopleSoft. D'abord estimée à 5,1 milliards de dollars, puis revalorisée de 22 % à 6,3 milliards de dollars après un premier refus de l'intéressé, l'offre a finalement été repoussée par le conseil d'administration de PeopleSoft. Ce dernier invoque, pour justifier son refus, les risques juridiques liés à la réglementation américaine anti-trust, ainsi que le risque de déstabilisation de ses clients. Bref, un coup financier dans l'eau, mais un coup médiatique splendidement bien huilé pour ce cher Larry, une fois de plus.

Le sommet du G5 !

Oups, c'est ce qui s'appelle une "bourde" et ça s'est passé sur le site d'AppleStore (c'est bien connu, on n'est jamais mieux servi que par soi-même). Ainsi, l'espace d'un moment, des internautes ont pu prendre connaissance des futurs modèles du G5 par le texte, mais aussi par l'image en lieu et place des G4 qui auraient dû être présentés sur le site. Les observateurs n'ont pas manqué de répandre la nouvelle auprès de sites bien placés pour relayer une telle information, tels que [www.macminute .com] ou encore [www.think secret .com] dont l'article à ce sujet est toujours présent sur le site à l'heure où nous écrivons ces lignes (pour les autres, les références au G5 se sont volatilisées dans le cyber-espace, vivement encouragées par les avocats d'Apple). Comble de l'histoire, cet incident est survenu juste avant la conférence annuelle de Steve Jobs au Worldwide Developers, qui commençait le 23 juin et durant laquelle il était censé présenter sa nouvelle machine... Cette "oupsitude" a quand même coûté cher à l'un des employés d'Apple : dès le lendemain, une annonce publiée sur le site cherchait un nouveau responsable pour son site de vente en ligne...

Taxe sur la biscotte

La Commission Brun-Buisson, à qui l'on doit déjà la taxe sur les CD (ré)enregistrables au titre de la copie privée, vient d'en étendre la liste des bénéficiaires aux ayants droits du texte et de l'image fixe. Et, afin de financer la rémunération de ces nouveaux arrivants, a également décidé de taxer les disquettes de 1,44 Mo, à raison de 1,5 centime d'euro par biscotte... Bon, ce n'est pas la mer à boire, et cela devrait permettre de dégager près d'un million d'euros par an. En revanche, la Commission a refusé d'accéder à la demande des ayants droits de la musique et de l'audiovisuel qui souhaitaient une révision à la hausse de la taxe sur les CD vierges. Au contraire même, puisque l'association de défense du consommateur UFC-Que Choisir a obtenu des garanties pour que soient étudiées les récentes protections des CD Audio, en vue de mesurer leur impact sur la copie privée, et donc sur la pertinence de la taxe. En 2002, la taxe sur les CD vierges a dégagé plus de 125 millions d'euros.

Un peu de piquant…
[www.spikybras.com]



Les soutiens-gorge Wonderbra vous semblent démodés ? Optez pour un nouveau style... Attention, qui s'y frotte, s'y pique.

Pere-Noël RIP

C'est officiel, la société anonyme Père-Noël.fr a été déclarée en liquidation judiciaire le mardi 10 juin 2003. Probablement effarés par la réputation sulfureuse du commerçant en ligne, aucun repreneur ne s'est présenté lors de l'audience, scellant le sort de la société... et de ses malheureux clients qui auront bien du mal à se faire rembourser. Le représentant des créanciers, à qui il convient d'écrire si votre règlement a été encaissé mais que votre livraison n'a pas été effectuée est Maître Dubois, 32 rue Molière, 69 006 Lyon.

Microsoft licencie par e-mail

Les acquis sociaux en prennent encore un coup.
La faute à qui ? A la technologie ! Nous sommes au Japon et il est de notoriété publique que la console de Microsoft n'a pas le succès escompté. Il faut dire que la Xbox a maille à partir avec les machines de Nintendo et de Sony qui sont en terrain conquis. Bref, devant ces résultats catastrophiques, Microsoft vient de licencier une partie des effectifs travaillant sur la Xbox. Mais, même si au pays où les collaborateurs font souvent toute leur carrière dans la même entreprise, le licenciement sec peut choquer, c'est plutôt la manière dont il a été signifié qui a causé un grand émoi. Le magazine japonais Biztech relate en effet qu'après s'être vus réunis dans la salle de réunion où le principe des licenciements a été annoncé, les collaborateurs ont été renvoyés à leur bureau pour consulter leur e-mail. Et là ! Bingo ! Une sympathique missive annonçait à certains d'entre eux de prendre leurs cliques et leurs claques afin d'aller faire du jeu vidéo ailleurs...



BRÈVES

▶ Sex.com rendu à son propriétaire

L'adresse Internet la plus sulfureuse du monde vient enfin d'être rendue à son propriétaire. En 1994, Gary Kremen avait déposé le nom de domaine [sex.com] sans trop savoir pourquoi. Mais en 1995, Stephen Cohen, un escroc notoire attiré par le chiffre d'affaires publicitaire réalisable sur ce nom de domaine (chiffre d'affaires ayant culminé à 500 000 dollars par mois), a réussi à bricoler une fausse attestation de transmission afin de récupérer le site. Réfugié récemment au Mexique, il s'est déclaré en faillite personnelle afin d'échapper aux lourdes amendes qui lui ont été infligées. Le propriétaire officiel a désormais décidé de traîner en justice Verisign, la société auprès de qui Kremen avait déposé [sex.com] et qui s'est laissée berner (avec une complicité interne ?) par Stephen Cohen.

BRÈVES

▶ Pour mieux vivre les grèves

Quelles que soient les motivations des uns et des autres, le bien fondé - ou non - des réclamations, les mouvements de grève sont toujours le cauchemar de l'usager parisien. C'est partant de ce constat que quelques amis franciliens ont créé le site [www.greves.org] qui, en dehors de toute connotation politique ou syndicale, se veut avant tout pratique : "notre objectif est de rassembler un maximum d'informations afin de vous permettre de gérer au mieux les obstacles inhérents à tout mouvement de grève, prévu ou imprévu. L'information existe, certes, mais elle est disséminée un peu partout. [greves.org] a donc l'ambition de la concentrer à un seul endroit." A mettre d'urgence en favoris pour la rentrée prochaine !

Arlette Laguillier millionnaire !

Le parti d'extrême gauche Lutte Ouvrière bénéficie d'une publicité pour le moins... inattendue ! En se rendant à l'adresse [www.greglemillionnaire.com], les fans de l'émission éponyme de télé réalité proposée par TF1 ont, en effet, eu la surprise de tomber sur la page d'accueil du parti d'Arlette Laguillier... Explication : le vrai site développé par TF1 se trouve à l'adresse [www.greglemillionaire.com], "millionaire" n'étant écrit qu'avec un seul "n", au lieu d'une paire comme le voudrait le petit Robert. Chez Lutte Ouvrière, on dit ne pas être au courant des lacunes en orthographe du département Internet de TF1. Il semblerait donc que le détournement soit l'œuvre d'un petit malin anonyme... Mais après tout, ce n'est pas si grave si cela reflète le niveau d'orthographe des spectateurs de l'émission.

Le site développé par TF1 pointe sur celui de FO

Les geeks se lèvent tous contre la grève !

Toujours dans le domaine des grèves, signalons la campagne "anti-grève" qui s'est opérée sur Internet par le biais du site [www.stoplagreve.com]. Comme quoi, le virtuel peut devenir réel et même envahir les rues de Paris de façon inhabituelle ! Près de 8500 personnes se sont inscrites sur le site et ont manifesté dans les rues de Paris contre la grève ! Un vrai succès pour une mobilisation orchestrée uniquement via le Web ! Le site mis en place à cette occasion permettait notamment de recevoir des cartes postales électroniques dont les messages détournaient (de manière plus ou moins fine) ceux de la RATP, de La Poste, etc.

Sake SMS !

Le moyen de communication le plus répandu au Japon chez les jeunes est désormais le SMS (cela vous donne une idée de la richesse des échanges entre humains dans ce pays). Bref. Grâce au développement d'Internet, il est maintenant devenu très facile d'envoyer ce genre de messages directement du web.

Une télécommande de la forme d'un téléphone mobile

Néanmoins, un obstacle persistait et empêchait les jeunes d'abuser de l'utilisation du SMS sur PC : le clavier téléphonique si amusant à pianoter. Ce garde-fou s'est vu balayé par une équipe d'ingénieurs nippons (ni mauvais) qui ont souhaité répondre aux attentes de leur jeunesse SMS-maniaque.
Ils ont donc créé une télécommande à mini-messages de la forme d'un portable et disposant des mêmes touches que ce dernier.
Cette merveille est déjà sortie au Japon, heureusement, aucune date pour l'Europe n'a été avancée.
Cerise sur le sushi : cette télécommande se branche en USB et permet même de contrôler le pointeur de la souris.

Le code de la croûte [www.fun.from.hell.pl/2002-05-28/naukajazdy.html]



Le code de la route revu et corrigé par ceux qui ne veulent pas s'embêter au volant. Absolument pas recommandé mais totalement hilarant !

Rendez-moi service qu'elle disait...

La charité n'est pas encouragée aux Etats-Unis mais réprimée ! Frank Manuel vient en effet d'être condamné à 10 ans de prison pour avoir voulu rendre un petit service. Ce Texan de 55 ans avait fait la connaissance d'une femme sur un forum de discussion Internet. Habitant dans le Wisconsin, la pauvre dame souffrait tant qu'elle voulait en finir avec la vie. Frank Manuel, en bon samaritain, lui proposa de l'aider à franchir le pas. Il lui suggéra de l'étrangler et de l'enterrer dans une forêt fédérale, des roses déposées sur sa poitrine. Bien entendu, Frank Manuel lui souffla qu'en lui laissant les biens qu'elle abandonnait, cela pouvait l'arranger, financièrement. C'est peut-être ce détail qui mit la puce à l'oreille de la jeune femme qui, bien que déprimée, n'était pas totalement sotte. Finalement, elle décida d'avertir les autorités. Lors de son arrestation, Frank Manuel avait avec lui du matériel pour la strangulation ainsi que des roses jaunes. Le juge Carol G. Davies a déclaré le cinquantenaire coupable de tentative de meurtre. Après avoir fait l'objet d'un examen psychiatrique, il a été condamné à 10 ans de prison avec sursis doublé d'une interdiction de surfer sur Internet...



Oh miroir, mon beau miroir...

Dis-moi qui est le plus débile ? Ainsi, le constructeur Philips s'apprête à lancer son premier écran miroir. Si, comme ses concepteurs, vous pensez que votre meuble télé est en trop dans le salon, pas de panique. Philips aurait conçu un système permettant à un écran LCD d'avoir l'apparence et les propriétés d'un miroir lorsque ce dernier est éteint. Selon vos besoins, il sera possible de regarder la télévision ou encore de disposer d'un accès Internet. Philips devrait proposer différentes tailles de diagonales comprises entre 43 et 76 centimètres. Prévu à l'origine pour les hôtels, une version salle de bain devrait sortir en 2005. Qui n'a jamais rêvé de se connecter à Internet en faisant des bulles dans sa baignoire ?

Chili conne-carne

Ah, chais pas comment faire pour payer mes études... et si je vendais ma virginité aux enchères sur Internet ?" Ben tiens, y'a qu'à faire comme ça !
Et voilà comment les pauvres histoires arrivent sur Internet et comment elles se retrouvent ensuite dans le magazine que vous tenez dans vos mains musclées. Or donc, une chi(li)enne (NDLR : oh, c'est trop facile ça, vous voulez qu'on se prenne un recommandé des Chiliennes de Garde ?) de 21 ans n'ayant pas suffisamment de ressources pour terminer ses études a décidé, par un beau matin de printemps, de jeter en pâture aux internautes friands de ce genre de vente, sa virginité ! Eh, oui, vous avez bien lu ! Cerise sur le sordide, la jeune femme a indiqué avoir en sa possession un certificat médical établi par un gynécologue "qui attestait que son hymen était intact". Elle avait de plus précisé sur l'antenne d'une radio très écoutée au Chili, qu'il "ne s'agissait pas de prostitution et que le sacrifice de sa virginité n'était qu'un moyen pour pouvoir payer la fin de ses études". Virginité sur Internet, (hy)mène !

La preuve par l'image [www.cinefix.com]



Ce site référence toutes les petites anomalies décelées dans les films à succès ! Dans ce domaine, Gladiator est une référence : de la bouteille d'air comprimée qui équipe un char au technicien qui se balade en jean au sein d'une armée de centurions, on a rarement fait pire comme anachronismes… Le tout est, bien entendu, illustré abondamment d'images.

Licenciement collectif par SMS

On dirait que la pratique du licenciement par SMS est à la mode ces temps derniers. Ainsi, une entreprise britannique qui devait licencier 2500 personnes ne s'est pas embarrassée de formulaires administratifs (beaucoup trop has-been) mais a tout simplement envoyé un message sur les téléphones mobiles de ses salariés ! Les heureux employés ont en plus eu droit à du suspense puisque le message leur demandait d'appeler un numéro de téléphone qui les basculait ensuite sur un répondeur qui claironnait (à qui voulait bien l'entendre) : "tous ceux qui vont conserver leur emploi seront contactés aujourd'hui. Si on ne vous a pas parlé, cela signifie que vous êtes licencié avec effet immédiat" (c'est bien connu, on ne parle pas aux personnes qui ont perdu leur emploi !) !
Bravo les gars, quel talent ! Le message indiquait encore piteusement : "Je dois m'excuser pour la nature de cet appel. J'aurais préféré le faire face-à-face, mais vu le temps dont nous disposons, ça n'a pas été possible." Une responsable de la société a confirmé que cette méthode était utilisée dans certains cas pour des licenciements. "La situation idéale serait d'avoir tout le monde dans une pièce, mais on ne pouvait pas le faire. Cela semblait être la meilleure manière d'avancer." Pour ceux qui craignent que le principe soit adopté en France, nous leur suggérons d'aller sur notre site [netbug.info] afin de télécharger une nouvelle sonnerie pour leur mobile : la marche funèbre.

BRÈVES

▶ Un site pour les enfants adoptés

C'est désormais une étape fréquente pour les enfants adoptés : la recherche d'informations sur les parents génétiques. Pour rendre cette quête moins douloureuse et plus simple, un site vient de se monter à Liverpool pour réunir les dossiers des enfants adoptés de la région. A 18 ans, les personnes qui le souhaitent pourront disposer d'un mot de passe pour accéder aux archives qui les concernent. Soutenu, forcément, par les autorités sanitaires et sociales, cette initiative ne se limite pas au simple dossier administratif de l'enfant. Des vidéos et photos des parents génétiques ainsi que du personnel médical ou social l'ayant suivi seront également disponibles.

Men in back

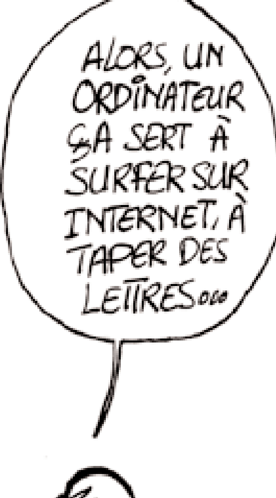
Aux Etats-Unis, il semblerait que les agents secrets bardés de gadgets high-tech n'existent que dans les films ! De là à dire que l'industrie cinématographique sert de transfert pour mieux fuir une réalité qui est toute autre, il n'y a qu'un pas... 007, Men In Black, Mission Impossible, autant de références qui ont véhiculé une image de la CIA associée à une technologie ultra sophistiquée.
Alors vous pensez bien que lorsque la BBC se fait l'écho de révélations "qui tuent un mythe", on ne peut qu'en parler dans Netbug. Un chercheur de l'Université de Stanford, ex-agent de l'institution américaine a ainsi lancé un pavé dans la mare : la CIA aurait cinq ans de retard au niveau technologique. Gloups !
Il paraîtrait qu'envoyer un simple mail relève de la mission impossible (mouarf) : il n'existe aucun annuaire interne et les protocoles d'envois sont connus de quelques privilégiés seulement. Ne parlons même pas de l'utilisation d'Internet : très peu d'informations sont transférées sur Intelink, un Web dédié aux services de renseignements, car l'Agence ne peut plus contrôler les documents une fois qu'ils y ont été envoyés (pas con) ! Et tout ça pourquoi ? Eh bien toujours cette obsession de la sécurité tournant à la névrose. Oh, l'autre, même pas cap d'utiliser les trésors que recèle Internet ! Ca vous tue un mythe ça non ?

Cherchez l'erreur

Nous en avions déjà parlé dans Netbug, et depuis, on ne voudrait pas dire, mais ce site est devenu une référence : [www.movie-mistakes.com], comme son nom l'indique, traque les erreurs de raccords, les anachronismes, bref toutes les bourdes (et il y en a) présentes dans les films. Jon Sandys, le créateur de cette bible - largement alimentée par tous les fans de la planète - a publié un livre (Le Sottisier Du Cinéma) qui reprend une sélection de ces "détails qui tuent". Difficile ensuite de regarder avec le même œil ces films pour lesquels on était un véritable fan. Voici le top five des erreurs d'après [movie-mistakes.com] :
Titanic : 165 erreurs
Matrix : 127 erreurs
Harry Potter Et La Chambre Des Secrets : 128 erreurs
Le Seigneur Des Anneaux/La Communauté De L'Anneau : 127 erreurs
Harry Potter A L'Ecole Des Sorciers : 125 erreurs

Diableries électroniques

Le Black Metal, cette musique d'origine scandinave qui alterne (ou mélange) satanisme musclé et amour misanthrope de la nature, trouve naturellement un écho satisfaisant sur Internet. Par exemple, le site [malalaviebm.free.fr] dresse une liste des problèmes inhérents au mode de vie du black métalleux : il est moche, seul, déprimé, c'est aussi pour ça qu'il aime le black metal. Les 101 lois du black metal, sur [www.metalstorm.ee/fun/101.htm], exposent en 101 points les règles de vie du "vrai" fan de black metal, comme ne pas être gay ou ne jamais manger de marshmallow (ça fait pas "black metal"). Tout le monde sera également sensible au manuel de construction du casque viking en papier mâché, au [www.tomlitoo.com/racontemoilhistoire/moyenage/viking/activite.php3] tandis que les satanistes frustrés apprécieront le guide pratique de l'incendie d'église, au [www.bruletoneglise.fr.st] - où l'on apprend que pour brûler une église en France, mieux vaut la fabriquer soi-même en papier et se servir d'une allumette. A prendre au second degré évidemment. De son côté, le site [gorm.com/name/convert.htm] vous permettra de convertir votre prénom en nom viking, toujours utile pour impressionner les filles. Enfin, le site [users.belgacom.net/hellslaughter/fans/profiles/profilesright.htm] se moque gentiment du genre et du satanisme en général en livrant une galerie de portraits savoureux.









Ah que je suis calé en Internet

Outre le fait de rassembler plus de 60 000 personnes lors de son concert au stade de France, l'idole des jeunes (plus si jeunes que ça d'ailleurs, vous avez vu les plans caméras sur le public…) connaît un véritable succès sur Internet ! A l'instar de l'euphorie provoquée par Johnny lorsqu'il monte sur scène, son site Internet accueille pas moins de 100 000 visiteurs chaque mois ! Un chiffre suffisamment important qui a donné l'idée à Universal Music (la maison de disques du rocker) de proposer du contenu "premium" sur abonnement payant ! Ah, ben voilà un bon moyen d'occuper l'épouse du rocker, puisque c'est Laeticia Halliday qui sera consultante éditoriale du site ! Pas d'inquiétude donc, vous pouvez reposer votre dictionnaire, un seul neurone vous suffira pour suivre.

La honte ! [saddam.hussein.est-impuissant.com]

Saddam Hussein est impuissant !

Il a tout essayé... les magazines érotiques, les films porno, le viagra, les visites multilples chez le marabout, les prières de jour comme de nuit... Saddam Hussein est totalement impuissant. Les rencontres multiples (blondes, brunes, rousses...) n'ont rien changé.
On lui a même fait des blagues téléphoniques à ce sujet !

Son ex-petite amie témoigne
"C'était terrible... Au début j'ai pensé qu'ensemble nous pourrions surmonter ce problème que je pensais à l'époque être passager. C'est terrible pour une femme d'avoir affaire à un homme comme Saddam Hussein. J'ai perdu 5 mois de ma vie sexuelle mais aussi de ma vie de femme, je me suis sentie indésirable, ça a été très dur ensuite de me reconstruire. Témoigner aujourd'hui à visage découvert, c'est comme une thérapie."

Le jour où elle lui a annoncé leur séparation, Sophie lui a d'ailleurs offert ce T-Shirt (cliquez ici pour le voir), pas étonnant vu les performances de Saddam Hussein !



Voilà une énième page qui ridiculise Saddam Hussein : "Il a essayé les films pornos, les magazines érotiques, le viagra…", et patati et patata, bref, il est impuissant. Pas très original à vrai dire. Sauf que si vous remplacez, dans l'adresse Internet le "saddam.hussein" par "votre nom.votre prénom" (ne pas oublier le "." entre les deux mots), c'est de vous que cette page se moquera. A envoyer aux copains de bureau...

Consoles pour sportifs

Vous rappelez-vous du site de vente par correspondance [www.lik-sang.com] ? C'est celui-là même qui a dû fermer à cause de certains produits en vente pour le moins illicites, genre puces pour Xbox ou PlayStation 2. Bref, Lik-Sang revient avec, cette fois, un catalogue un peu plus légal mais toujours doté de produits surprenants. Le dernier en date est à destination de la Game Boy Advance SP, l'excellente console portable de Nintendo. Munie d'une batterie, elle soulage son possesseur de l'achat de piles. Si cette technologie s'avère bien pratique, les campeurs ne peuvent pas en dire autant. Lik-Sang a pensé à eux et propose un chargeur de batterie... manuel. En effet, à l'instar des anciens téléphones, c'est à grands coups de manivelle que vous pourrez recharger votre console. D'après le constructeur, huit minutes d'exercice se traduiront par quinze minutes de jeu, le tout sans avoir recours à une prise de courant donc. Et après on dira que les joueurs ne sont pas sportifs...

> C'est à grands coups de manivelles que vous rechargerez votre console

BRÈVES

▶ 120 dollars pour une frite

Simon Holland était dans un fast-food lorsque, entre son hamburger et son coca, il découvre une immense frite de 17 centimètres. Mais au lieu de la croquer, l'homme a décidé de la faire immédiatement congeler afin de la vendre sur eBay, site d'enchères de référence pour les objets les plus saugrenus du monde. L'idée vous paraît stupide ? Pas tant que cela, puisque Simon a tiré 120 dollars de sa frite pour sa qualité de prétendante au Guinness Book des Records. Malheureusement pour l'acquéreur, deux employés du même restaurant ont, par la suite, mis la main sur une frite de plus de 20 centimètres. Remboursez !

Spam «mortar»

Le spam, ou plus communément "l'envoi d'e-mails publicitaires non sollicités" n'a pas attendu l'ère de la nouvelle économie pour exister. Récemment encore, un jeune homme du Minnesota, Marc Plaisted, a fait les frais d'une campagne de marketing direct téléphonique confinant au harcèlement. Plus de trois coups de téléphone par jour durant plusieurs semaines pour savoir si le pare-brise de sa voiture ne nécessitait pas de réparation... ont eu raison de sa patience. S'apercevant que, comme sur Internet, la bonne méthode était de répliquer avec les mêmes armes que son assaillant, Monsieur Plaisted a décidé de mettre en place une campagne de "mail-bombing" (envoi simultané d'une grande quantité d'e-mails de manière à saturer la boîte aux lettres du correspondant) à la sauce "téléphonique". Pendant deux jours, appliquant la bonne technique du "mail-bombing", Monsieur Plaisted a donc décroché son téléphone toutes les 10 minutes, pour inonder la société de marketing direct qui le harcelait.

Elle invite le voleur pour un dîner

Le charme féminin peut venir à bout de tout, même des voleurs de téléphones portables. C'est ce que prouve cette aventure arrivée à une jeune femme de Hong-Kong dont le sac (contenant son téléphone portable) a été subtilisé sur le balcon de son appartement. Quelques jours après le méfait, la victime tente de passer un coup de fil vers son propre numéro de mobile pour savoir si, éventuellement, quelqu'un répond. Et, oh surprise, un jeune homme décroche. La jeune femme se fait passer pour une amie de la victime souhaitant la joindre. L'homme, pour sa part, ment également en affirmant qu'il est aussi un camarade de la victime. De fil en aiguille, avec sa belle voix suave, la jeune femme invite le voleur à un rendez-vous galant. Mais au rendez-vous, c'est bien la police qui attendait le détrousseur...

Nous ne sommes pas des voleurs... [www.boomerangs.fr.fm/]



Le premier "site de manche en ligne", telle est la nature des pages concoctées par Christian, ancien militaire, devenu schizophrène. On ne sait pas trop si l'on a affaire à du premier ou du second degré et ceux qui apprécieront pourront laisser quelques centimes d'euros à l'auteur du site (via un numéro de téléphone surtaxé). Enfin, les fins limiers remarqueront que Christian fait la manche, mais qu'il est quand même abonné à "noos".

BRÈVES

▶ Etude dynamique de la chute des vis

Ceux qui montent et démontent sans cesse leur PC savent de quoi il s'agit : des petites vis qui échappent, forcément, à votre tournevis. Dans cette étude loufoque, [membres.lycos.fr/hardwarefr/aschrack/la_chute_des_vis.gif], l'auteur a étudié le lieu où, statistiquement, votre vis perdue, a le plus de chances de se trouver.
50 % sous le bureau
13 % sous le bureau, près de la poubelle
12 % sous le bureau, DANS la poubelle (déjà pleine)
9 % sous l'armoire, trop basse pour passer le bras (ramassage au balai conseillé)
6 % dans le PC
3 % dans les pantoufles
2 % non répertorié, se référer au chapitre "désintégration martienne"
2 % sur l'armoire, trop haute et trop encombrée
2 % dans ton œil
1 % dans ta poche (très rare et très joli)

Infidélités : un site web vous couvre !

>suite de la page une

D'après Enrique Delaveu, le patron de la société, il ne s'agit pas de fournir des pauvres excuses du genre "j'ai eu une réunion de dernière minute". Non, c'est beaucoup plus élaboré. Par exemple, la société peut passer un coup de fil vers 20 heures à votre domicile en déblatérant la petite saynète suivante : "Bonjour Madame, savez-vous où est votre mari, car la réunion du conseil va commencer et il n'est pas là... Ah, non, attendez, il arrive à peine, excusez-moi ". A ce stade, vous disposez de 2 ou 3 heures. Autre exemple, encore plus tordu : si vous souhaitez passer un week-end loin de votre régulière au prétexte que vous allez pêcher avec des amis, le site peut organiser le passage d'une camionnette avec plein de (faux) amis, déguisés en pêcheurs, à votre domicile.

Il vous en coûtera 15 euros par excuse

Le service coûte environ 15 euros par excuse. L'histoire ne dit pas si, en cas de découverte du subterfuge, le cocufieur peut se retourner contre la startup... En tous cas, Enrique Delaveu est persuadé que sa société à un bel avenir !

Vous avez le droit de garder le silence [www.dogthebountyhunter.com]



On pensait que cela n'existait que dans les films (américains). Et pourtant, ils existent dans la réalité (américaine). Les chasseurs de primes sont là pour remettre la main sur des fugitifs qui, par exemple, après s'être fait prêter de l'argent pour leur caution, disparaissent dans la nature. Au cas particulier, ce site est le site personnel de Duane "Dog" Chapman, qui prétend être le meilleur chasseur de primes des Etats-Unis, avec plus de 8 000 arrestations à son compte. Le meilleur, peut-être, mais pas le plus à la mode… Coupe mulet et lunettes Rayban miroir de rigueur.

Elémentaire ! [jeuxde20h.free.fr]



Qui se souvient de Christine Fabréga, Patrick Topaloff, Jean-Pierre Descombes ? Ils ont tous été les stars des Jeux de 20 heures, sorte de Loft Story (parce que suivi par des millions de Français, mais la comparaison s'arrête là) diffusé à 20 heures dans les années 70-80 sur FR3. Pour revivre les frasques autoritaires et farceuses de Maître Cappelo, rendez-vous vite à cette adresse !

Les lunettes Rayons X, c'est pour demain

Depuis les années 50, le fantasme des lunettes "déshabillantes" ne s'est pas éteint. Combien de pubs ou d'e-mails avez-vous reçu, vantant les qualités de lunettes à Rayons X permettant de déshabiller toute personne qui passe dans votre champ de vision ? Eh bien, sachez que la fiction va bientôt devenir réalité puisque les aéroports américains vont probablement se doter d'un dispositif dont les principes s'en rapprochent. Bien entendu, l'objectif n'est pas d'admirer les formes des voyageurs, mais de détecter toute arme ou instrument contondant pouvant se cacher facilement près du corps. La "magnétomètre" envoie des ondes qui sont reproduites à l'écran de manière sombre si elles rencontrent la chair ou claire, si elles se télescopent avec des objets quelconques. L'image résultante donne une vision dramatiquement fidèle des formes du voyageur (poignées d'amour ou fesses rebondies, tout est très discernable), donnant l'impression de voir le cobaye nu, avec une bague et, éventuellement son piercing dans le nombril. Du coup, soucieux de préserver l'intimité des voyageurs, le constructeur de la machine va probablement proposer une version qui applique des distorsions aléatoires à l'image.

Le cobaye est nu avec son piercing

Le souk organisé par e-mail !

Chaque nouvelle technologie apporte son lot de comportements extravagants, ses ribambelles de tribus. Avec Internet, nous sommes toujours plus connectés avec le monde entier, capables d'admirer le soleil se coucher sur le Lac Michigan avec une webcam ou écouter un concert en live à Canberra. Le réseau Internet vient encore d'accoucher d'une nouvelle forme de communauté. On connaissait les tribus reliées par mailing-lists ou weblogs, on connaissait les clans et guildes de jeu en réseau, on connaissait les communautés virtuelles des réseaux d'échanges peer-to-peer. Désormais, il faut connaître les "smart mobs". C'est le nouveau concept tendance, prenant son origine aux Etats-Unis. Les "smart mobs" (ou "foules intelligentes") sont des rassemblements de plusieurs dizaines de personnes dans des lieux publics (places, grands magasins, bars...). Ces personnes ont un point commun : ils ne se connaissent pas ! En fait, ils ont reçu un e-mail les invitant à se réunir dans un lieu déterminé, à une heure déterminée, pour un temps très court (une dizaine de minutes environ). L'idée est de provoquer un étonnement général auprès du public. Le procédé est d'autant plus amusant que les manifestants apparaissent et disparaissent très rapidement, sans réclamer ou s'opposer à une quelconque idée, personnage ou mouvement. Ces rassemblements sont ainsi totalement gratuits, sans le moindre enjeu. Aussi, nombre de gens, surpris ou curieux, viennent jouer les figurants dans cette mise en scène de la taille d'un péplum où le réalisateur est absent. Les participants reçoivent un e-mail d'un proche ou d'un inconnu les exhortant à se déplacer pour se rencontrer. On est loin des manifestations syndicales où la masse suit les leaders, loin des masses stupides et dangereuses du début du XXe siècle, loin aussi des foules pacifistes mais obstinées des altermondialistes. On se rapproche plutôt des communautés virtuelles portées par une intelligence collective, invisible et transcendante. Le théoricien de l'intelligence collective Pierre Levy n'a pas la paternité du terme "smart mobs". C'est le professeur Howard Rheingold, spécialiste des interactions des technologies sur les rapports humains qui en est l'heureux père. Il avait prophétisé dans les années 90, la naissance de communautés électroniques. Sur son site [www.smartmobs.com], l'internaute trouvera quantité d'informations sur ces nouvelles pratiques ainsi que des extraits de son livre. Il liste les différents smart mobs ayant lieu en Amérique. Ces communautés ont émergé avec la multiplication des appareils mobiles possédant à la fois des fonctionnalités de communication et des capacités de traitement de l'information. Si Rheingold est l'intellectuel qui a théorisé ces mouvements, un certain "Bill" en serait le véritable créateur. Il apprécie le côté subversif de telles manifestations passives, bravant les services de police. Cependant, il met un point d'honneur à générer des foules intelligentes apolitiques de courte durée. En effet, le cas échéant, des débordements pourraient survenir et les foules intelligentes deviendraient vite incontrôlables. En d'autres termes, la cohue ne doit pas être chaotique. Les autorités essayent maintenant d'étouffer la formation de ces groupes, craignant justement la réalisation de délits, comme lors de la sortie de fans des stades.

La ville la plus étrange d'Alaska [www.kokogiak.com/strangetown]

Connaissez-vous la ville de Whittier en Alaska ? Une ville perdue et froide, sans route d'accès, où 90 % de la population vit dans un immense bâtiment en béton construit dans les années 50 pour accueillir 30 000 personnes. Les photos donnent froid dans le dos et font passer "l'Overlook Hotel" du film Shining pour un club de vacances caribéen.

T'en veux ? [www.electricartists.com/cannabiscup/stoner.html]



Bong Bubbler, Heshmaster Hookah, Captain B. Pipesmoker… Si vous vous cherchez un petit nom pour vous donner un genre halluciné sur une plage perdue de Thaïlande, voici de quoi vous donner des idées.

Pan sur la souris

Etre journaliste pour Netbug est un métier dangereux. Dans l'un de nos précédents numéros, nous avons donné, dans un encart "Vu sur le net", l'adresse d'un site anglo-saxon qui nous avait amusé. Mais le propre des sites underground étant d'être sans cesse remodelés, nous ne maîtrisons pas l'évolution et les changements éditoriaux de ces derniers sur plusieurs semaines, voire plusieurs mois.
Au cas particulier, certains lecteurs nous ont fait remarquer que le site en question affichait désormais des liens choquants, notamment vers des sites pornographiques. Nous nous excusons auprès d'eux, rappelant que la volonté du magazine est d'abord d'amuser pas de choquer.

Mobile Blogging

Après les weblogs, ces journaux privés fabriqués de manière dynamique par des passionnés, on trouve désormais des "mobile blogs" ou "mobs" sur la Toile. Ils sont de simples weblogs réalisés non pas par un ordinateur de bureau mais à l'aide d'un smartphone ou d'un autre appareil mobile communicant. Cette mode est née au Japon, où les premiers téléphones équipés d'appareil photo sont apparus. Un programme particulier permet de transformer en page Web les e-mails envoyés à partir de n'importe quel appareil mobile. La première conférence sur le mobile blogging a même eu lieu le 5 juillet à Tokyo. C'était l'occasion de découvrir les dernières nouveautés en la matière. Plus d'informations sur [www.margin-walker.org].

Des web-logs réalisés sur mobile

Allo, c'est qui ? [www.payphone-project.com]



Ce site recense un nombre incalculable de numéros de téléphone dans le monde entier. Jusque-là rien d'extraordinaire, sauf que ces numéros sont ceux de cabines téléphoniques. Ainsi, si vous n'avez pas peur de recevoir une belle facture France Télécom avec des dizaines de zéros, vous pouvez essayer de téléphoner à l'une des douze cabines que compte l'Empire State Building ou celles du Vatican…

La communion, vite fait, bien fait

Une église norvégienne propose à ses paroissiens le salut de Dieu en 12 secondes chrono. Le principe est simple : le prêtre de l'église de Jokksund met en ligne tous les jours une prière de deux lignes que les paroissiens virtuels doivent lire à haute voix devant leur ordinateur. Après cela, le lecteur reçoit un e-mail : "Félicitation, vous avez reçu la communion." A quand la messe en chat-live ?

Prêt à tatouer bébé ? [www.babyink.com]

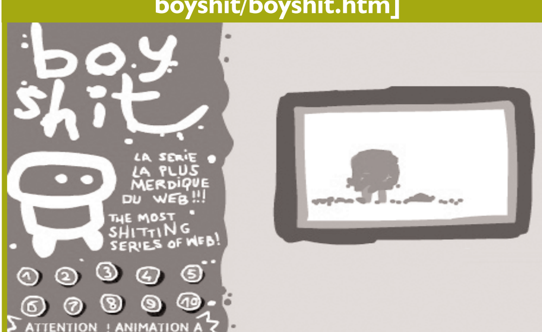


Bon, si le perçage des oreilles chez les filles se pratique assez jeune et de manière plutôt consensuelle, il n'est est pas de même pour les piercings ou les tatouages.
La chaîne de boutiques de tatouage "Babyink" a résolument choisi son positionnement : le tatouage (le vrai, hein, pas des décalcomanies) pour bébés et petits enfants. Héros de dessins animés et images gentilles… peuvent être tatoués en couleur ou en noir sur le corps de votre marmaille.
Si vous n'y croyez pas allez faire un tour sur leur site.
Mais une chose me chiffonne : il aura pas l'air un peu con le gars de 50 ans à qui ses parents, il y a de nombreuses années, avait tatoué un Tigrou sur la fesse gauche…

Les collectors de Thomas

Il y a un an, le deuxième cheptel de Lofteurs entrait dans la villa. Sitôt sortie du Loft, leur popularité s'est émoussée et la majorité n'exhibe ses talents que dans les supermarchés, en queue de gondole. Thomas surfe sur sa petite célébrité pour vendre ses affaires sur eBay. Jusqu'à mi-juillet, il est possible d'acquérir la valisette griffée Loft Story, son magnifique dé géant, des toques de chef… L'objet le plus culte et le plus kitsch de toute cette collection est sans doute la corde à sauter électronique (avec une mise à prix ridicule de 1 euro). A quand l'eau de piscine dans laquelle Loana et Jean-Edouard ont… joué au scrabble ?

La série la plus merdique du Web [www.incorect.com/INCORECT/boyshit/boyshit.htm]



Le patrimoine culturel français est réputé dans le monde entier. Les philosophes des Lumières, les Impressionnistes, le centre Beaubourg et maintenant Boyshit font partie de l'aura culturelle de notre mère patrie. Dans les dix petites saynètes, vous admirez les péripéties d'un bonhomme qui, quoi qu'il fasse, reçoit des déjections. Non-scatophiles s'abstenir.

Le Journal satirique du web
Net BUG
Net Bug est édité par **Posse Press**
RCS Créteil 392 184 727
SARL au capital de 38 000 euros
Associés principaux :
Romain Canonge, Christine Lancrey
Représentant légal :
Romain Canonge
47, avenue Paul Vaillant-Couturier
94250 Gentilly
Tél. : 01 49 69 88 00
Fax : 01 49 69 88 10
Web : http://posse-press.com
E-mail : netbug@posse-press.com

Directeur de publication
Romain Canonge (88 23)
rcanonge@posse-press.com
Directrice d'Edition
Christine Lancrey (88 24)
christinelancrey@posse-press.com
Directeur des rédactions
Yann Serra (88 28)
yserra @posse-press.com
Comité de rédaction
Christine Lancrey, Yann Serra, Wim Sical

Ont également collaboré :
Yann Cadoret, Pierre-Edouard Laurent, Baptiste Layec, Christophe Noel, Florian Polak, Wim Sical, Klad Striffe, Arnaud Wissart.
Illustrations : Yann Serra

Sites Web
Brice Dentelle (88 07)
webmaster@posse-press.com
Stagiaire : Merten Barthelier (88 07)

Création
Responsables service création
Julie Charvet (88 14)
jcharvet@posse-press.com
Audrey Simon (88 14)
audrey@posse-press.com
Rédacteurs graphistes séniors
Laetitia Leroy (88 13)
leroytitia@posse-press.com
Laurent Flin (88 18)
lflin@posse-press.com
Rédacteurs graphistes
Cédric Bordessoulle (88 26)
cedricb@posse-press.com
Audrey Izern (88 26)
izern@posse-press.com

Publicité
Directrice de publicité
Virginie Pomponne (88 05)
vpomponne@posse-press.com
Chefs de groupe
Sandra Martigue (88 04)
smartigue@posse-press.com
Chef de publicité senior
Magali Bordessoule (88 03)
magali@posse-press.com
Chef de publicité junior
Coralie Coquart (88 15)
coralie@posse-press.com
Assistante de publicité
Nathalie Sanchez (88 06)
nathalie@posse-press.com
Stagiaire Marketing
Aurore Goncalves

Comptabilité
Directrice comptable et administrative
Angelina Parmentier (88 22)
compta@posse-press.com
Comptable cadre
Sandrine Chatenet (88 21)
Comptable service clients-fournisseurs
Valérie Bougra (88 20)

Abonnements et VPC
Assistante administrative :
Delphine Carrara (88 02)
dcarrara@posse-press.com
Gestion des abonnements au 08 25 15 01 25 (0,15 euros/minute) posse-press@distrimedias.com

Fabrication
Impression : Actis

Distribution-ventes
Diffusion : MLP
Réglages et modifications :
Denis Rozes/Distri Médias 05 61 72 76 07 (uniquement réservé aux marchands de journaux
Dépôt légal : à parution
ISSN : en cours
Commission paritaire : N0107K8160